

PROCES VERBAL

**Conseil municipal
Lundi 13 octobre 2025
Salle du conseil
20 heures**

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 octobre, le conseil municipal légalement convoqué le 7 octobre 2025 s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de La Celle Saint Cloud sous la présidence de Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs : Sylvie d'ESTEVE, Pierre SOUDRY, Sophie TRINIAC, Valérie LABORDE, Benoît VIGNES, Anne-Sophie MARADEIX, Michel AUBOUIN, Richard LEJEUNE, Dominique PAGES, Mohamed KASMI (*Maires-adjoints*), Olivier MOUSTACAS, Georges LEFEBURE, Bruno-Olivier BAYLE (arrivé à 20h02), Laurent BOUMENDIL, Pierre QUIGNON-FLEURET, Laurent DUFOUR, Birgit DOMINICI, Nathalie PEYRON (arrivée à 20h04), Vincent POUYET, Jean-François BARATON, Olivier BLANCHARD, Philippe LERIN, Jean-François THOMAS (arrivé à 20h03), Andrée BLOCH, Blaise VIGNON, Jean-Luc PRIEUR, Geneviève SALSAT, Marie-Pierre DELAIGUE, Stéphane MICHEL (arrivé à 20h04), (*Conseillers municipaux*).

Absents excusés : Françoise ALBOUY, Juliette DECAUDIN, Carmen OJEDA-COLLET (*Conseillers municipaux*).

Absents :

Procurations :

Françoise ALBOUY pouvoir à Valérie LARBORE
Juliette BECAUDIN pouvoir à Sylvie d'ESTEVE
Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-François BARATON

Secrétaire de séance : Vincent POUYET (*Conseiller municipal*)

ORDRE DU JOUR

I.	ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2025	3
III.	FINANCES – VIE ÉCONOMIQUE - COMMERCE.....	3
1.	Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026.....	3
2.	Approbation des admissions en non-valeur et des créances éteintes pour 2025 Versailles Grand Parc.....	20
3.	Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération.....	20
4.	Modification du tableau des effectifs.....	21
5.	Lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire visant à le renouveler.....	21
6.	Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »	22
7.	Avis sur la demande d'adhésion de la commune de Longpont-sur-Orge au SIGEIF	22
IV.	AMENAGEMENT – BATIMENTS - TRANSPORT	23
1.	Convention d'occupation du domaine public avec l'association AVENIR APEI.....	23
2.	Convention tripartite avec le SIGEIF et la ville de Bougival pour l'enfouissement des réseaux électriques de distribution publique et de communications électroniques – Avenue Pierre Brossolette – Avenue François Debergue	24
3.	Convention tripartite 2025-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant des contingents des réservataires ville de La Celle- Saint-Cloud et Versailles Grand Parc vis-à-vis de Toit et Joie	26
V.	AFFAIRES SOCIALES	28
1.	Solde sur subvention au CPEA – Exercice 2025	28
2.	Avis sur l'ouverture d'une micro-crèche privée « Les coloriés » sur la commune	30
3.	Modification du règlement de fonctionnement petite enfance de la ville	32
VI.	ANIMATION – CULTURE - SPORTS	33
1.	Convention de partenariat avec l'association « club de danse de La Celle-Saint-Cloud » 33	
2.	Tarifs et organisation d'un accueil de loisirs en demi-journée en complément des stages organisés par la KAB'-MJC « VACANCES CREATIV »	33
VII.	AFFAIRES GENERALES	34
1.	Approbation de la liste des concessions reprises en état d'abandon au cimetière traditionnel.....	34
2.	Modification n°4 de la composition de la commission municipale Aménagement Bâtiments Transports.....	36
3.	Modification n°1 de la composition de la commission municipale Finances Affaires Générales Vie Économique Commerce	38
4.	Maintien ou non d'un adjoint au Maire dans ses fonctions (article L.2122-18 CGCT)	38
5.	Maintien ou non d'un adjoint au Maire dans ses fonctions (article L.2122-18 CGCT)	44
6.	Suppression de deux postes d'adjoints au Maire devenus vacants	48
7.	Fixation des montants des indemnités de fonction des élus	50
8.	Fixation d'une majoration aux indemnités de fonction des élus	50
VIII.	DECISIONS MUNICIPALES	Erreur ! Signet non défini.
IX.	QUESTIONS DIVERSES	51

Monsieur le Maire

(...) importante de ce conseil municipal, notamment parce que nous allons présenter les orientations budgétaires des années à venir.

(Madame d'ESTEVE procède à l'appel des membres du conseil municipal)

Monsieur le Maire

Merci Sylvie.

I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**Monsieur le Maire**

Nous allons élire un ou une secrétaire de séance. Y a-t-il un candidat ? Vincent, accepterais-tu d'être candidat ? Oui, merci beaucoup. Je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, je remercie le secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2025**Monsieur le Maire**

Nous allons examiner le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 juin 2025, y a-t-il des questions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Monsieur le maire, à la fin de ce conseil, il y a eu un problème de micro qui n'était pas obligatoirement un problème technique mais qui a certainement été fait d'une façon, nous allons dire, peut être volontaire, je n'en sais rien.

Monsieur le Maire

Non, s'il vous plaît, ne commencez pas la polémique à votre manière, en disant des choses qui sont des mensonges et qui mettent en cause, non seulement les élus mais l'administration municipale, c'est intolérable !

Monsieur BARATON

J'ai dit « peut-être ». Simplement, je suis intervenu à la fin, mais comme il n'y avait plus de micro ce n'est pas dans le compte-rendu. De ce fait, je voterai contre ce rapport.

Monsieur le Maire

Mais vous n'avez pas le droit de mettre en doute de manière suspicieuse, de cette manière-là les gens, vous n'en savez rien, qu'est-ce que c'est que ces manières ? En démocratie, on peut se respecter un petit peu quand même !

Monsieur BARATON

J'ai dit « peut-être ».

Monsieur le Maire

Oui, et bien le « peut-être » arrive bien tard. Je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, je vous en remercie. La séance commence fort (*rires*).

Approuvé à la majorité par 29 voix pour et 4 voix contre Stéphane MICHEL, Jean-François BARATON, Jean-François THOMAS, Carmen OJEDA-COLLET

III. FINANCES – VIE ÉCONOMIQUE - COMMERCE**1. Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026****Monsieur le Maire**

Nous allons maintenant passer aux délibérations avec, plus exactement, une décision de l'ensemble de l'assemblée qui prendra acte, si elles le souhaitent, des orientations budgétaires qui vous sont présentées. Je vais introduire ces orientations budgétaires et passer la parole à Pierre Soudry et à Pierre Quignon-Fleuret qui sont les bons spécialistes des finances de notre assemblée, pour commenter et présenter ses annotations budgétaires.

Évidemment, nous pouvons nous poser la question : pourquoi des orientations budgétaires aujourd'hui, alors que, premièrement, nous avons une situation gouvernementale particulièrement instable, même si nous avons maintenant un premier ministre et que nous sommes au sommet d'une crise budgétaire et politique. C'est la première raison sur laquelle je reviendrai. Et deuxièmement, évidemment, c'est vrai que nous sommes à six mois d'une échéance électorale, on aurait pu dire que nous aurions pu attendre, eh bien non, nous n'attendons pas. Nous avons un programme qui se poursuit en 2026, qui est engagé, des actions pluriannuelles très importantes pour la ville, qui changent la ville dans des éléments très fondamentaux. C'est la raison pour laquelle nous ne voulons pas, collectivement, relâcher l'effort et nos concitoyens nous le disent, nous le demandent.

D'abord, un point sur le budget de l'État. Nous avons peu d'informations, le premier Ministre vient d'être nommé, le gouvernement n'est pas formé, mais il y a une obligation constitutionnelle qui est celle de présenter le projet de loi de finances initial et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale dès demain au plus tard au conseil des ministres, si l'on veut respecter le délai de 70 jours de débats à l'Assemblée nationale et au Sénat, pour permettre l'adoption de ce budget et de ce projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Ce qui ressort des informations que j'ai pu glaner à Bercy ou auprès de nos responsables politiques, c'est que, finalement, nous allons avoir des éléments qui figuraient déjà dans le projet de budget qui avait été établi par Monsieur Bayrou et le gouvernement précédent, qu'il n'avait pas mené à bien mais des fondamentaux que nous allons retrouver. Nous retrouvons donc certaines dispositions comme cette notion d'année blanche budgétaire, qui veut dire qu'il n'y aura pas de revalorisation des barèmes de l'impôt sur le revenu et de la CSG ; cette idée d'une forfaitisation de l'abattement pour frais professionnels des salariés ; cette idée aussi d'une contribution différentielle sur les hauts revenus ou/et les hauts patrimoines. Et des idées qui ne manqueront pas de germer, de survenir pendant le débat budgétaire sur la hausse de la flat taxe, sur la CSG, les produits de placement, l'ISF, etc.

Il y a un sujet : qu'est-ce que le gouvernement vise comme objectif de déficit et d'atterrissement 2026 ? L'objectif qui était celui de Monsieur Bayrou était 4,7 % de déficit, qui permettait de rester sur la trajectoire des 3 % à l'horizon 2029. Mais il semble que Monsieur Lecornu ait assoupli cette disposition en disant que la nouvelle cible pour 2026 pourrait s'établir au-dessous de 5 %. Mais entre 4,6 %, 4,7 % et 5%, il y a 0,3 point d'écart, cela fait des économies en moins considérables, de l'ordre de 6 à 9 milliards d'euros. Et là-dessus, nous avons d'ores et déjà un sujet posé, le gouverneur de la Banque de France qui dit qu'à moins de 4,7 ou 4,8 % nous n'y arriverons pas. Et le président du Haut conseil des finances publiques qui dit que 5 %, ce n'est pas acceptable, 4,7 % est l'objectif, au-delà des 4,7 % nous ne sommes plus dans la trajectoire. Et surtout, le projet de loi de finances sur lequel le Haut conseil des finances publiques a été consulté, présentait un objectif de 4,7 % et non pas de 5 %, ce n'est donc pas constitutionnel. Vous voyez déjà l'ampleur des débats qui ne manqueront pas d'apparaître dans les tout prochains jours.

Concernant l'impact sur les décisions fiscales et budgétaires de l'État pour les collectivités locales, en 2025 nous avions eu un certain nombre de conséquences très importantes, la création de prélèvements nouveaux. Ce que l'on a appelé le fonds de réserve, ou le Dilico, c'est-à-dire le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales, qui nous avait quand même coûté, à nous, collectivité de La Celle-Saint-Cloud, un montant de 280 000 € et qui ne manquera pas, encore, de persister en 2026. Nous avions eu le gel ou la baisse d'un certain nombre de dotations de l'État. Nous avions eu une augmentation de la péréquation horizontale, c'est-à-dire du FPIC, et également des transferts de compétences non assortis de ressources, notamment le transfert de la compétence petite enfance au 1^{er} janvier 2025. Et, cerise sur le gâteau, la réduction du retour au titre du fonds de compensation de la TVA, qui représentait quand même une moindre recette importante pour la ville. Monsieur Bayrou avait demandé un effort de l'ordre de 3,5 milliards d'euros sur l'ensemble

des collectivités, il semble qu'aujourd'hui cet effort soit redemandé aux collectivités locales, Départements, Régions, communes et intercommunalités.

Évidemment, deux questions se posent déjà, d'une part, une question fondamentale : demander des économies aux collectivités locales d'année en année est une chose, mais beaucoup de collectivités ont du mal à faire face à ces prélèvements supplémentaires. Et pourquoi des prélèvements supplémentaires sans engager une vraie réflexion sur la décentralisation ? Il y a notamment certaines collectivités comme la Région qui a proposé un choc de décentralisation, qui visait à amortir ces économies et ces prélèvements par une redistribution des compétences entre l'État et les collectivités territoriales. C'est évidemment un élément très important, au cœur du débat budgétaire. Reste la question de l'enchevêtrement des compétences entre l'État et les collectivités territoriales, dont un rapport établi par Monsieur Ravignon estimait le coût à près de 5 milliards pour la collectivité nationale.

Et le deuxième sujet, qui est évidemment pendant dans ce débat budgétaire, c'est le poids du secteur public qui est totalement excessif en France. La part des dépenses publiques rapportées au PIB est de 57 % en France contre 49 % en moyenne européenne, 8 points d'écart, c'est-à-dire 200 milliards. Et le président de l'AMF chiffre à 200 milliards les économies qu'il faut réaliser sur le train de vie de l'État. Vous voyez qu'avec les 35, 36, 38 milliards d'économies envisagées par le gouvernement actuel, Monsieur Bayrou et l'actuel gouvernement, nous sommes très loin de l'effort d'économie qu'il faudrait réaliser pour le pays.

En ce qui concerne notre collectivité, la commune de La Celle-Saint-Cloud, nous gardons le cap de l'action municipale. Nos orientations budgétaires seront maintenues, la situation financière de la ville est saine, l'endettement est très faible, nos marges de manœuvre sont importantes. Nous finançons nos investissements par l'autofinancement et des ressources de subventions, ce qui permet d'investir à un haut niveau. Vous verrez, à l'occasion de la délibération sur le budget de la collectivité pour 2026, que nous proposerons encore un montant de l'ordre de 10 millions d'euros d'investissement, ce qui est un montant très élevé de l'investissement pour la ville. Montant qui est d'ailleurs réalisé, le contenu stratifié 2024 établissait à 10 millions le réalisé en matière d'investissement pour la commune.

Nous aurons un certain nombre de points à surveiller pour cette année. L'effet de la croissance économique étant un peu en berne, il nous apportera moins de croissance fiscale pour l'intercommunalité. Or, vous savez que l'intercommunalité de Versailles Grand Parc nous restitue, dans un esprit de subsidiarité volontaire, une certaine part de la croissance de recettes fiscales liées à l'économie, à travers ce que l'on appelle le « retour incitatif. » Et, évidemment au niveau régional, nous aurons la baisse ou le gel de la dynamique de la TVA. Nous aurons à suivre de près la question du Dilico, c'est-à-dire le prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités locales : 280 000 € en 2025, probablement le même montant, sinon plus, en 2026. Nous aurons à suivre le gel de la dynamique de la TVA et toujours l'augmentation des cotisations de la CNRACL, 3 points par an jusqu'en 2028. Et il faut savoir aussi, ce qui est un élément qui ne nous facilite pas les choses, que les subventions des collectivités régionales et départementales sont elles-mêmes fortement réduites. Le Département à cause du poids du RSA et la Région du fait de la baisse du rendement de la TVA.

En tout cas, nous maintenons la maîtrise des dépenses, celui de la stabilité fiscale. Nous n'augmentons pas les impôts en 2026 ni au cours des années suivantes, nous verrons comment cet engagement sera repris par ceux qui interviendront à partir de 2026. Nous maintenons la qualité des services publics et évidemment l'effort soutenu en investissement.

Je vous remercie pour cette introduction et je vais passer la parole à Pierre Soudry et Pierre Quignon-Fleuret.

Monsieur SOUDRY

Merci, Monsieur le maire. Cette introduction a déjà brossé tout ce que nous allons regarder dans le ROB. Ce DOB comprend deux parties : une première partie, comme d'habitude, qui rappelle le contexte économique du pays en ces temps troublés, et une deuxième partie qui concerne plus précisément la commune.

Pour la partie contexte économique, je vais passer la parole à Pierre Quignon-Fleuret qui, comme vous le savez, est contrôleur général au ministère des Finances et qui, parmi nous, est certainement celui qui connaît le mieux ce qui se passe aujourd'hui à Bercy. À toi la parole pour nous parler de ce contexte économique.

Monsieur QUIGNON-FLEURET

Merci Monsieur le maire, merci Pierre. Je désamorce tout de suite, je ne pourrais pas révéler de grands secrets en cette enceinte, et je pense que Monsieur le maire a bien rappelé l'essentiel du cadre et des enjeux de finances publiques qui se posent aujourd'hui, notamment par rapport à une option du projet de loi de finances.

Sur cette première partie de la présentation, sur le contexte économique que je vais vous présenter, normalement cet exposé liminaire présente des grands éléments de contexte macro-économique, puis comment ils se déclinent aux collectivités locales. Comme Monsieur le maire l'a rappelé, nous sommes cette année dans un contexte particulier. Le projet de loi de finances sera normalement déposé seulement demain à l'assemblée, au terme du conseil des ministres extraordinaire qui va se réunir. Et cette instabilité politique conduit à vous présenter des projections qui reposent sur les annonces de cet été, faites par le gouvernement Bayrou, inchangées. Mais nous ignorons comment, au gré des débats parlementaires des prochaines semaines, ces hypothèses vont être reprises plus ou moins intégralement.

D'autant que le premier Ministre, dans son précédent gouvernement — mais on peut supposer sous toutes réserves de ses déclarations de politique générale de demain qui permettront d'y voir clair — avait annoncé vouloir renoncer à l'usage de l'article 49.3 de la Constitution. Ce qui peut donc conduire à des évolutions, sinon substantielles, très significatives du projet de loi de finances qui a été déposé. Le projet de loi de finances étant en plus celui d'un précédent gouvernement. Je pense qu'il faut donc déjà reconnaître le mérite des équipes qui ont travaillé sur ce débat d'orientations budgétaires et des projections, dans un contexte incertain, alors que généralement, à l'été, nous avons une vision à peu près claire de ce qui attend tout le monde et ce qui nous permet aujourd'hui de délibérer de manière éclairée

Premier point : le contexte économique général. Au niveau très macro, il est notamment affecté par les conflits, les rivalités commerciales, les pressions douanières exercées par les États-Unis. Ce qui conduit à une projection de croissance de la Banque centrale européenne contenue à 1,1 % pour 2026. Je ne reviens pas sur l'instabilité politique, nous en avons beaucoup parlé, mais au niveau national, la croissance anticipée pour 2026 et 2027 est en légère hausse, on parle de 1 ou 1,2 %, mais pour celle de 2026 nous ne serons même pas à 1 %, nous sommes sur une hypothèse de 0,6 %. Tout cela reste à considérer avec circonspection, puisque c'est un cadrage économique qui remonte à cet été. Ces prévisions pourraient donc être amenées à se dégrader, notamment compte tenu du contexte général qui ne s'améliore pas.

Les constantes économiques sont donc au ralenti, cela se voit sur l'investissement, sur l'évolution des prix. Nous constatons aujourd'hui une sur-épargne privée qui va conduire à de nouvelles baisses du taux du livret A et également une légère reprise du chômage. Toutes ces mauvaises nouvelles conduisent à brosser un tableau plutôt pessimiste, dont les conséquences directes qui nous affectent ont été rappelées par Monsieur le maire, notamment en termes de traduction sur les recettes pour les collectivités locales.

Nous ne pouvons pas ignorer l'enjeu majeur que constitue la charge de la dette pour les finances publiques, dans le cadre des débats entourant les gouvernements successifs, la question de la maîtrise de notre endettement est revenue. Il faut tout de même avoir en tête qu'au-delà du volume global de dette, la question de la charge de la dette est celle de l'évolution des taux d'intérêt qui s'appliquent. Je le rappelle, la dette de l'État n'est pas une dette qui s'amortit en capital, le capital reste stable, la charge de la dette ce sont uniquement les intérêts. Lorsque l'on arrive à une échéance, il faut donc réemprunter pour renouveler ce « stock de dette ». Ce qui conduit donc aujourd'hui, dans un contexte de taux d'intérêt qui remontent, à un alourdissement mécanique de la charge de la dette, même à stock inchangé. Pour l'État, même si nous ne croisions pas l'endettement, le coût de la dette

va augmenter, c'est ce que le graphique de la slide rappelle. La Cour des comptes évoque une charge de la dette qui pourrait atteindre 100 milliards d'euros à terme. Aujourd'hui, nous sommes à peu près à 67 milliards d'euros pour 2025, c'est donc une croissance exponentielle.

Les conséquences sur le budget de l'État sont donc très fortes, puisqu'aujourd'hui nous ne sommes pas dans le cadre de nos engagements européens. La France fait l'objet d'une procédure pour déficit excessif, puisque cela fait plusieurs années que nous sommes au-delà des 3 % de déficit. Ce qui conduit donc à ce qu'a rappelé Monsieur le maire tout à l'heure, une pression sur le niveau de déficit acceptable pour le budget 2026. Est-ce que l'on sera à 4,7 %, 4,8 %, 4,9 %, 5 %, on a l'impression de jouer sur les décimales et ce sont à chaque fois des milliards d'euros qu'il faut retrouver quelque part et qui peuvent donc conduire à augmenter la pression sur les collectivités locales.

Je fais juste un petit détour par un rapport intéressant de la Cour des comptes puisque le 30 septembre dernier, elle a remis son rapport sur les finances locales. Je vais directement aux deux recommandations principales qui nous intéressent. La première est que la Cour des comptes estime justifié que les collectivités locales contribuent au redressement global des finances publiques, eu égard à leur part dans l'endettement. Ce que l'on peut regretter, c'est que la Cour des comptes a une approche globale des collectivités locales, sans distinguer celles plutôt vertueuses comme La Celle-Saint-Cloud, qui ont maîtrisé, voire réduit leur endettement ces dernières années, alors que d'autres les ont laissé filer et que l'on va demander l'effort à tous. Et le deuxième point, qui ne nous arrange pas forcément non plus, c'est que la Cour invite à moduler davantage la mise à contribution des collectivités selon leurs richesses respectives.

Dernier point, j'en viens donc au projet de loi de finances pour 2026, qui devrait être déposé demain en même temps que le projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Il reprend l'essentiel des mesures envisagées pour cet été, et celles-ci prévoient, comme l'a rappelé Monsieur le maire, un effort important de la part des collectivités locales. Qui pèse, pour l'essentiel, sur les ressources : le Dilico, le fonds de compensation de la TVA, l'enveloppe globale des concours financiers. Mais également en dépenses, avec l'augmentation des cotisations de la CNRACL, qui va progressivement renchérir le coût d'emploi des fonctionnaires. Et la revue spécialisée « Acteurs publics » relevait cette semaine qu'à partir de 2026, le coût d'emploi d'un fonctionnaire à salaire égal va devenir supérieur, du fait de ses cotisations, à celui d'un contractuel. Avec les enjeux qui vont se poser en termes d'emploi public autour des statuts, ce qui ne simplifie nécessairement pas les questions de gestion quotidienne.

J'en ai fini avec la présentation, malheureusement guère optimiste, du contexte général, ce qui réhausse d'autant plus l'ambition que nous portons pour notre commune, mais je laisse Pierre vous la détailler.

Monsieur SOUDRY

Merci Pierre pour ce contexte général. Revenons sur la file, en commençant par la section de fonctionnement, quels sont les éléments qui jouent sur cette évolution du fonctionnement ? En ce qui concerne la fiscalité locale, pour l'année 2026 et au-delà, nous maintenons notre position de principe qui est la stabilité des taux d'imposition. Le budget 2026, notamment, et sans doute par la suite, seront faits sans aucune augmentation des taux. C'est essentiellement la taxe sur le foncier bâti qui restera ce qu'elle est aujourd'hui, ainsi que les deux autres taxes moins importantes, celle sur les résidences secondaires et la taxe sur le foncier non bâti. Compte tenu de la stabilité des taux, les recettes fiscales augmenteront de la valeur de l'augmentation de la revalorisation des bases qui sera fixée par l'État. Compte tenu des hypothèses d'inflation, nous pensons que cette revalorisation sera de l'ordre de 1 %, le chiffre définitif sera fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre. Nous voyons qu'au cours des années précédentes il y a eu une augmentation très forte des bases, surtout en 2023, donc de l'inflation, et que cela se ralentit depuis deux ans maintenant pour arriver à une progression très faible.

Les recettes liées aux services rendus aux usagers. Là aussi, nous faisons l'hypothèse d'une augmentation des tarifs municipaux de l'ordre de l'inflation, c'est-à-dire 1 %, d'où la projection que nous pouvons faire de ces recettes.

Autre ressource fiscale : les droits de mutation à titre onéreux. C'est quelque chose qui a beaucoup varié, qui a connu un creux très net en 2023, qui remonte depuis. L'année dernière, se stabilise un élément que nous avions connu auparavant, c'est-à-dire environ 100 000 € par mois, soit 1,2 million sur une année. Et donc une projection prudente maintient ce chiffre de 1,2 million en 2026, que nous avons connu en 2025, c'est donc également une stabilité du côté de cette ressource.

En ce qui concerne les dépenses, le poids le plus important ce sont les dépenses de personnel. Là aussi, il y a un effort très important, malgré l'ouverture de la médiathèque, augmentation des effectifs de la police municipale, nous prévoyons une augmentation seulement de 1 % de la masse salariale. Il faut savoir, d'une part, qu'une partie des coûts d'augmentation de la médiathèque sera compensée par la DRAC, le ministère de la Culture, pendant un certain nombre d'années, ce qui permet d'atténuer un peu cette hausse. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, il y a bien sûr l'augmentation du taux de cotisation d'assurance vieillesse et la cotisation prévoyance de l'employeur va augmenter. Mais il vaut prendre aussi le GVT, le glissement-vieillissement-technicité. Depuis quelques temps, nous sommes dans une période où pas mal de cadres sont là depuis longtemps, avec des salaires élevés, et partent en retraite. Ils seront remplacés plutôt par des jeunes en début de carrière, avec des salaires moins élevés. Ce glissement permet donc d'aider aussi à contenir l'augmentation des dépenses de personnel, nous les chiffrons donc là aussi à 1 %.

Quelques éléments que nous devons vous donner sur les effectifs. La masse salariale est à peu près composée pour moitié entre titulaires et contractuels : 4,3 - 4,7 millions. Il y a eu un certain nombre d'heures supplémentaires rémunérées qui représentent 175 000 €. Et des avantages en nature que nous devons vous exposer chaque année : 13 logements de fonction et une voiture de fonction. Les effectifs budgétés, vous les avez ici par filière. Nous sommes à peu près dans une période de stabilité des effectifs budgétés depuis un certain temps. Nous prévoyons donc une certaine stabilité, là aussi, pour l'année prochaine. La durée de travail est bien sûr de 35 heures et il y a la mise en œuvre du télétravail. Voilà donc ce que l'on peut dire sur l'évolution des dépenses de personnel.

Les charges à caractère général, par contre, vont augmenter un peu : 1,5 %, pas énormément plus que cette moyenne, lié notamment à l'ouverture de la médiathèque. Parmi les surfaces bâties, cette dernière ne représente pas énormément, mais cela va augmenter un peu les dépenses de chauffage et d'entretien. Nous pouvons estimer que cela aura un impact global d'augmentation à 1,5 % de ces dépenses à caractère général.

Nous l'avons un peu évoqué tout à l'heure, à côté de ces recettes et de ces dépenses maîtrisées et décidées par la ville, le compte de la ville supporte un certain nombre de recettes et de dépenses fixées de façon externe. Je ne vais pas m'étendre sur chacune, ces montants sont, soit en recettes, soit en dépenses. La plus connue est la DGF, qui représente 3,5 millions, qui connaît une baisse légère mais régulière chaque année. Il faut savoir qu'il y a une dizaine d'années, elle était pratiquement à 7 millions d'euros. La chute a été brutale depuis 3 ou 4 ans et ralentie.

Ensuite, il y a d'autres éléments : l'attribution de compensation qui constitue une ressource de 7 millions ; le FNGIR, le fonds national de garantie individuelle des ressources, qui représente une dépense de 2 271 000 € ; le FPIC, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, qui représente une dépense de 795 000 € ; et le Dilico, c'est l'invention de l'année dernière, le dispositif de lissage conjoncturel de la fiscalité, c'est-à-dire, en fait, un moyen pour l'État de vous reprendre une partie de votre fiscalité pour, soi-disant, vous le redistribuez dans les années suivantes au titre du lissage. Mais nous comprenons bien que c'est plutôt un dispositif qui sert à diminuer ces ressources et à augmenter celles de l'État. Pour tous ces éléments qui sont extérieurs, l'hypothèse est que nous allons reconduire en 2026 les évolutions constatées en 2025.

Ce qui fait que, globalement, nous avons vu que beaucoup de choses augmentent, aussi bien en recettes qu'en dépenses, d'environ 1 %. Nous pouvons estimer que l'excédent prévisionnel du fonctionnement se rapproche de celui de 2025, c'est-à-dire environ 1 million d'euros qui, bien sûr, va contribuer à la capacité d'autofinancement de la commune. Voilà pour ce qui est du fonctionnement.

Maintenant, l'investissement. Dans l'investissement, nous allons distinguer trois catégories pour y voir plus clair :

- D'abord, un certain nombre d'investissements liés au cœur de ville. Puisque le cœur de ville est quelque chose qui va s'installer dans la durée et va se développer au fur et à mesure, il faut donc que la ville accompagne et complète l'équipement de ce cœur de ville ; c'est donc un premier projet ;
- Ensuite, un deuxième axe. En dehors du cœur de ville, il y a de grands projets structurants qui ont été engagés ou qui seront engagés. Ces grands projets sont donc un deuxième axe important ;
- Et, bien sûr, l'axe 3 : les programmes d'investissement courant. Nous allons surtout développer les deux premiers.

Accompagner la réalisation du cœur de ville. C'est une action qui va se prolonger chaque année jusqu'à l'achèvement du projet cœur de ville. Nous rappellerons comment est financé le cœur de ville, où nous en sommes à fin 2025, et pour l'année prochaine et les années qui suivent, nous verrons deux investissements importants dans le cadre de cet accompagnement du cœur de ville. C'est la création d'une salle polyvalente et le fait de relier le cœur de ville au parc de la Grande-Terre par la création d'une passerelle.

Il y a trois acteurs dans le cœur de ville :

- Bien sûr, la ville elle-même qui est maître d'ouvrage des grands ouvrages, notamment de la médiathèque et des autres projets qui seront réalisés sous son nom tout au long de ce déroulement ;
- Il y a Citallios, qui est chargé de la réalisation des espaces publics et de la viabilisation du site. C'est lui qui doit transformer le site pour le rendre constructible ;
- Et il y a les promoteurs qui seront en charge de la construction des immeubles d'habitation et des locaux commerciaux.

Pour ce qui concerne le premier point, les projets portés et financés par la ville — puisque les deux autres projets ne sont pas portés par la ville mais, soit par l'aménageur, soit par les promoteurs, notamment le financement de la médiathèque mais aussi les autres projets — ils ne pèsent pas sur les comptes de la ville puisqu'ils sont assurés par le subvention, les remboursements de TVA et les cessions foncières qui ont été faites à l'aménageur dans le cadre du cœur de ville. Je rappelle que le traité de concession prévoit un montant de 10,5 millions d'euros de cessions foncières à l'aménageur. Nous avons déjà touché 6 millions cette année, nous allons toucher 2 autres millions à la fin de l'année et la suite après. Et ensuite, un complément final défini par l'article 30 du traité de concession d'aménagement. Nous voyons donc qu'il y a une ressource, essentiellement liée à cette cession foncière, qui va contribuer à aménager le cœur de ville.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Vous voyez qu'en 2025, en ce qui concerne les travaux, il y a eu la médiathèque et la réalisation des espaces publics. Dans un premier temps, nous avons volontairement un peu limité à 2 les acteurs dans l'année 2025. Parce qu'il est déjà compliqué que les acteurs de la médiathèque s'entendent avec ceux de Citallios qui font les espaces publics, il y a tous les jours des problèmes de coordination importants, il faut que chacun fasse attention à l'autre. C'est pour cela qu'en 2025 nous avons limité à ces deux acteurs les actions à entreprendre, reportant les actions de promotion en 2026.

Un mot sur les espaces publics. Vous voyez ici l'amorce de la coulée verte. Cela veut dire que les terrassements de la coulée verte sont faits, nous voyons notamment les pentes qui permettent de descendre, l'emplacement de la future aire de jeux à droite. Mais il n'y a pas que la coulée verte, il y a aussi le parvis dont vous avez pu juger les travaux en arrivant ici. Il y a aussi la rue centrale. L'idée est que ce soit terminé à la fin de cette année, au pire dans les premiers mois de 2026, ce qui apparaît sur ce graphique, c'est-à-dire le parvis en haut, la coulée verte haute et basse, la rue centrale et les trottoirs en face de la médiathèque.

Deux autres projets seront portés dans le cadre de ce cœur de ville, dont la création d'une salle associative. Vous avez vu qu'au rez-de-chaussée de la médiathèque, à côté du parking, il y a une salle qui n'est actuellement pas aménagée et qu'il faudra que nous aménagions en salle associative. Et il y a un autre projet que nous venons de lancer : l'étude d'une passerelle pour relier le cœur de ville au parc de la Grande-Terre, de façon que tout le monde puisse profiter du parc de la Grande-Terre.

Je m'arrête là et je passe, pour les autres investissements.

Monsieur LEJEUNE

Je rappelle que la plupart de ces autres projets sont déjà lancés. Nous avions voté une AP/CP sur l'aménagement de la Villa club, anciennement Villa rugby, sur les années 2025 et 2026 ; cela fait partie du programme qui vous est présenté. Sachant qu'évidemment, nous avons pris langue avec le club de rugby et les futurs clubs utilisateurs, pour avoir un planning de travaux qui corresponde à leurs attentes et sur lequel ils ont pu s'adapter pour libérer l'espace. Parce que les travaux vont commencer et nous allons tout démolir. Voilà donc une photo de la Villa rugby, avec un auvent démontable l'été pour pouvoir fêter les victoires de nos rugbymen à l'ombre de l'ombrière.

Deuxième projet important : la rénovation du gymnase Corneille. Nous avons eu des réunions avec le lycée, les professeurs de gymnastique, les clubs, pour avoir un planning de travaux qui va s'échelonner sur deux ans. Sachant que nous allons d'abord commencer par faire tout ce qui est vestiaires, ce qui permet aux élèves pendant l'année d'occuper l'espace de la salle, et de travailler l'été sur la salle, au moment où les élèves n'en ont plus besoin. Je rappelle que nous avons un très gros effort de rénovation énergétique de ce bâtiment, dont nous espérons des consommations énergétiques diminuées de 65 %.

Troisième projet important : la rénovation du dojo Jonchères, l'ancienne piscine Jonchères, qui n'est pas du tout valorisé. C'est un espace très important, qui fait partie du patrimoine architectural de la ville, l'idée est d'en faire un espace sportivo-culturel, je peux dire cela Valérie (*rires*) ? Qui permette, à la fois d'accueillir, évidemment les activités actuelles : le judo, la boxe, la gymnastique, mais qui permette aussi des espaces utilisés pour accueillir des expositions temporaires culturelles. Lorsque je dis « espace inutilisé », je pense en particulier aux vestiaires qui sont au-dessus et qui ne sont pas utilisés. Vous avez une petite vue avant/après, vous voyez bien que rien qu'en aménageant la façade, avoir une entrée commune, mettre l'ascenseur pour que cet espace soit accessible à tous, permet de libérer de la place de parking devant. Nous aurons enfin un immeuble qui sera visible dans le quartier nord de la ville. C'est un projet phare qui nous semble très important en termes d'animation et d'offres sportives et culturelles. Enfin, nous poursuivons la rénovation des équipements sportifs.

Je voudrais dire un mot sur les écoles, elles ont toujours fait l'objet d'une très forte attention de notre part. Nous travaillons de plus en plus sur la rénovation énergétique des bâtiments et des cours d'école. À la fois pour limiter les consommations d'énergie, mais surtout pour prévenir l'avenir, c'est-à-dire les futures périodes de chaleur dont on s'attend, malheureusement, qu'elles soient intenses. En 2020–2021, nous avions fait l'école élémentaire Morel de Vindé, en 2025 nous avons fait une isolation thermique par l'extérieur de la maternelle Pasteur. Nous avons refait complètement la cour Pasteur en la rendant perméable, agréable et arborée. Nous comptons continuer par la suite, c'est-à-dire travailler en priorité sur les groupes scolaires Curie et Ferry, l'année dernière, nous avons eu la cour de l'école Morel de Vindé. L'idée est d'avoir un programme pluriannuel, dans lequel, une année je prends une école, une année je fais la terrasse, la deuxième année je fais les façades et la troisième année je fais la cour. Tout cela fera un programme échelonné qui nous permettra, évidemment, d'étaler les dépenses et d'offrir à terme des écoles agréables. Nous pouvons gagner énormément en termes de confort thermique en isolant, en limitant les apports solaires et en mettant de la verdure à la place de nos cours qui sont un peu trop souvent bétonnées.

Monsieur le Maire

Merci Richard. Le dernier point, ce sont les investissements courants, la voirie, les espaces publics.

Monsieur BOUMENDIL

Il s'agit d'un gros budget, très visible très important au quotidien, je voulais faire un focus sur quatre sujets. Le premier sera la rénovation de la voirie et/ou des trottoirs, des fois ce sera l'un, des fois l'autre. Sur 2026, nous envisageons une estimation autour de 700 000 € pour cette rénovation, ce qui nous permettrait de faire de 3 à 5 voies. Évidemment, sur la longueur des voies, selon la complexité la variabilité est assez importante, mais ce serait de cet ordre-là. Ce qui nous emmènerait sur 2027 à un budget légèrement plus important autour de 1 million d'euros ou jusqu'à 1 million d'euros. Et cela nous permettrait de rénover de 5 à 8 voies, qui seraient reportées à l'identique sur 2028, avec toujours ce million d'euros et toujours 5 à 8 voies, histoire de rénover les voies les plus dégradées dans la ville, quels que soient les quartiers.

Le corollaire c'est l'enfouissement des réseaux aériens. Nous avons encore quelques rues esthétiquement très impactées par beaucoup de fils qui traînent dans l'air. Grâce au SIGEIF, qui nous apporte une aide considérable — ce qui, d'ailleurs, nous empêcherait de le faire s'il n'était pas là —, en 2026 nous devrions pouvoir enfouir l'allée La Fontaine pour un budget proche de 500 000 €. Toujours avec une continuité en 2027 sur des budgets comparables de 500 à 700 000 €, nous avons encore plusieurs candidats putatifs sur ce sujet-là. Et en 2028, encore plus loin dans le temps, mais nous ne manquons pas de rues qui peuvent rentrer dans ce cadre, si l'ensemble des concessionnaires souterrains, eau, gaz et assainissement, ont fini leurs propres travaux.

Passons maintenant à la surface et à l'éclairage public. Cette année, nous avons dépassé le cadre des 50 % d'éclairage en LED sur l'ensemble de nos candélabres. Nous sommes donc sur la bonne pente, de plus en plus vertueuse, cela coûte de moins en moins cher en électricité et cela réduit la maintenance. En 2026, avec un petit effort à 280 000 €, nous devrions dépasser les 65 % de LEDs dans la ville. Et chaque année qui passe, 2027 et 2028, nous pourrions gagner 10 à 15 % de taux de LED en ville pour arriver à 85 ou 90 % aux alentours de 2028. Non seulement cela est vertueux pour le budget de fonctionnement sur l'électricité, mais nous réduisons aussi la maintenance. En ce moment, par exemple, il y a des tournées hebdomadaires pour vérifier que les lampadaires fonctionnent ou pour les remplacer. Avec les LEDs et leur durée de vie entre 5 à 10 ans, nous pourrions très sérieusement réduire ces fréquences qui sont coûteuses.

Enfin, sur les écoles, Richard a un peu dévoilé le sujet. Nous nous sommes engagés depuis 2024 sur un ambitieux programme de renaturation et de désimperméabilisation des cours d'écoles communales, nous pensons en voir la fin en 2029. En 2026, normalement, avec 300 000 € nous devrions pouvoir faire l'élémentaire Dunant, suivie en 2027 de la maternelle Dunant pour un budget autour de 490 000 €. C'est contreintuitif parce qu'en général une maternelle est plus petite, Dunant étant une cour plus grande et plus biseautée, est en fait plus chère. Et en 2028, nous pensons que ce sera Pierre et Marie Curie pour un budget supérieur à 500 000 €.

Voilà des choses concrètes montrant notre dynamisme et notre volonté d'investir toujours plus dans les équipements de la ville au service de nos concitoyens.

Monsieur le Maire

Merci Laurent. Pierre ?

Monsieur SOUDRY

En conclusion sur cette partie investissement, en 2026 et sans doute les années suivantes, nous devrions avoir un budget d'investissement de l'ordre de 10 millions d'euros, analogue en résultat à celui que nous avons eu en 2024, celui que nous avons programmé en 2025 et celui que nous estimons pour 2026, c'est-à-dire 10 ou 11 millions d'euros d'investissement annuels ; c'est quand même un montant très important.

Ce financement de l'investissement, ce sont les méthodes classiques, c'est-à-dire que nous utilisons notre autofinancement et une recherche importante des subventions, de l'État, de la Région, de VGP, tous les contributeurs sont sollicités. Il y a les cessions immobilières, indépendamment des cessions du cœur de ville il y a celles que nous pouvons pratiquer ailleurs dans la ville. Il y a éventuellement deux maisons dans le bourg qui pourrait faire l'objet de cessions l'année prochaine. Tout ceci permet

d'avoir un recours modéré et maîtrisé de l'emprunt, lequel a encore baissé en 2025, puisque le capital emprunté était de près de 6 millions en 2024 et qu'il est de 5,5 millions fin 2025.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. Y a-t-il d'autres intervenants pour les programmes ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

C'est anecdotique, c'est bien de remettre des lanternes lorsqu'elles n'éclairent plus mais, pas de chance, cela fait quatre mois que le lampadaire devant chez moi est éteint.

Je voudrais revenir sur deux ou trois petites choses, Monsieur le maire. Je ne comprends pas très bien, vous dites que nous faisons, grosso modo, 10 millions d'euros d'investissement, Pierre Soudry nous dit que nous allons avoir un autofinancement de 1 million d'euros, il y a des subventions et nous n'empruntons pas beaucoup ; il y a quelque chose qui me gêne un peu. Parce que pour arriver à 10 millions lorsque l'on n'en a que 1 en autofinancement, il en reste 9 à trouver. Je veux bien qu'il y ait des subventions, 3, 4 ou 5, mais comment trouvez-vous les autres ? Par l'emprunt ?

Monsieur le Maire

Posez votre question, Monsieur Baraton, nous allons vous répondre.

Monsieur BARATON

La deuxième chose que je voudrais dire concerne les investissements. J'ai bien entendu Monsieur Lejeune, vous nous parlez de la salle des sports Duchesne, du gymnase Corneille, sauf que pour ce dernier vous nous aviez assuré au mois de juin que les travaux commencerait cet été et je vous avais dit que ce ne serait certainement pas possible. Et c'est malheureux à dire mais ce n'était pas possible. Le Cosec c'est la même chose, les travaux ne sont pas commencés. Je veux bien que l'on fasse une deuxième tranche l'année prochaine, mais avant cela il faut peut-être en faire une première.

Quant au reste, faire une passerelle, cela fait 40 ans que l'on en parle, très bien, mais il n'y a pas de chiffrage. Quel est l'intérêt de faire une passerelle si l'on fait une descente douce vers le parc de la Grande Terre ? N'y aurait-il pas une contradiction entre les deux ?

Monsieur le Maire

En général, vous voyez toujours certains sujets, mais nous allons vous répondre sur tout cela. Je peux vous dire que la tribune du Cosec est terminée et qu'elle est magnifique, allez la voir, vous verrez les travaux réalisés.

Monsieur BARATON

Monsieur le maire, je ne parle pas de ce qui a été fait, je parle de ce que vous aviez promis de faire et que vous n'avez pas fait, ce n'est pas la même chose !

Monsieur le Maire

Vous êtes égal à vous-même, je m'en excuse, mais c'est toujours polémique et négatif, toujours ! Est-ce qu'un jour en France on pourrait être positif ? Laissez-moi terminer, s'il vous plaît !

La transition écologique est engagée dans les écoles, c'est un énorme programme, Richard pourrait le développer. Je voudrais prendre un exemple : les équipements sportifs. Au début de ce mandat, il y a cinq ou six ans, l'état d'un certain nombre d'équipements n'était pas satisfaisant. Nous avons réuni l'ensemble des associations sportives et nous avons déterminé ensemble l'ordre des grands investissements à réaliser. Le chiffrage s'élevait à un montant élevé, nous en avions pour 10 ou 13 millions. Nous avons donc priorisé ensemble l'ensemble des investissements à réaliser et nous les avons réalisés les uns après les autres. Il en reste encore un à faire, nous le savons, nous verrons dans le budget 2026 ou après 2027, mais nous allons les réaliser. Simplement, c'est une méthode de travail, nous avons hiérarchisé et réalisé tous ces investissements. Au total, sur cinq à six ans du mandat, ce sont près de 60 millions d'investissements qui ont été faits dans la ville, c'est considérable !

La question n'est pas toujours de mettre plus d'argent, Monsieur Baraton, c'est de faire de bons investissements. Vous pouvez dire non, je vous réponds, laissez-moi terminer. Il s'agit de choisir les investissements, si vous partez dans tous les sens en galopant partout, vous n'y arriverez jamais, il faut choisir les investissements, c'est ce que nous avons fait. Et ensuite il faut les financer et nous les finançons de manière raisonnable, avec l'autofinancement, pour lequel d'ailleurs nous affichons un chiffre raisonnable au début de l'exercice, très modéré, et en général en fin d'exercice nous en avons plus. D'ailleurs, nous parlons de 1 million, nous aurons probablement au minimum à afficher au BP 1,2 ou 1,3 million. Parce que le retour incitatif de VGP va nous être versé par le biais de l'augmentation de l'attribution de compensation dès le début de l'année 2026. Pierre va rentrer dans le détail des financements, nous allons vous répondre sur ce point.

Et je termine avec la passerelle, puisque vous vous en moquez. C'est vrai que l'on en parle depuis 40 ans, mais nous n'étions pas là, c'étaient d'autres personnes, peut-être étiez-vous au conseil municipal.

Monsieur BARATON

Non, Monsieur le maire, c'est très drôle.

Monsieur le Maire

Mais je le dis parce que vous êtes un jeune homme, comme moi, mais les années passent, vous savez, on ne s'en rend pas compte mais les années passent et l'on finit tous par atteindre un certain âge. Lorsque l'on a 39 ans d'ancienneté au conseil municipal, effectivement, on peut remonter loin dans le passé. Puisque vous en parlez, je vais en dire un mot. Cette passerelle avait été imaginé à l'époque de Monsieur Gasquet, avec une subvention du Conseil départemental d'ailleurs, je m'en souviens très bien, mais il n'y avait eu personne ensuite pour la mettre en œuvre. Nous, nous nous engageons, nous mettons en œuvre les choses.

Personnellement, je ne suis pas au conseil depuis 40 ans, mais au moins je peux vous dire que cette passerelle, telle qu'elle est engagée, nous la ferons. En quoi est-ce mal de faire une passerelle ? De permettre aux gens qui seront sur la partie cœur de ville, à la médiathèque, d'enjamber cette route départementale qui est quand même rapide, les gens vont vite, et de passer sur la Grande Terre ? Ce sera un énorme apport.

Je voudrais que l'on vous réponde sur le financement, attendez que l'on réponde d'abord à vos questions.

Monsieur SOUDRY

Je voudrais compléter sur la passerelle avant de passer au financement. Il y a 40 ans, il n'y avait bien sûr pas de cœur de ville, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de médiathèque, les commerces qu'il y aura, les habitants qu'il y aura dans le cœur de ville. Il est donc important, notamment pour les gens qui viendront à la médiathèque ou dans la salle des associations, ou les habitants, de pouvoir aller commodément au parc de la Grande Terre. Alors que s'il n'y a pas de passerelle, il faudra traverser la rue qui est quand même très passante, c'est quand même relativement dangereux, et ensuite, de l'autre côté, la pente est raide et n'est absolument pas accessible. Nous en sommes aujourd'hui à une étude de faisabilité, qui a d'ailleurs été confiée au cabinet De Villers qui nous accompagne dans le cœur de ville depuis longtemps. Je pense qu'au moment du budget, nous pourrons vous présenter les conclusions de cette étude de faisabilité.

Concernant le financement de ces 10 millions, je donnerai plusieurs éléments. D'abord, la ressource de financement ne sera pas de 1 million mais de 2 millions. Parce que 1 ou 1,2 million, c'est ce que l'on appelle l'excédent de fonctionnement, mais après avoir enlevé les amortissements. Ceux-ci représentent à peu près 800 000 €, c'est une ressource, et si nous les additionnons au 1,2 million, nous arrivons sans doute à un peu plus de 2 millions. Bien sûr, il y aura toujours des subventions mais nous ne pouvons pas encore savoir ce qu'il y aura. Et comme les années précédentes, les 10 millions comprennent une partie d'investissements qui ne sont pas nouveaux, c'est-à-dire que ce sont des reports déjà financés de l'exercice précédent.

Ce qui veut dire que ce qui est vraiment nouveau peut peut-être représenter 6 ou 7 millions, dans lesquels nous avons déjà 2 millions d'autofinancement, nous aurons des subventions. Il faudrait éventuellement augmenter l'emprunt de 1 million, ce qui ne serait pas extraordinaire.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. Monsieur Blanchard.

Monsieur BARATON

Je voudrais juste répondre, Monsieur le maire, mais vous avez l'art de détourner ce que je dis. Je préférerais que l'on nous dise que les travaux vont se faire mais que l'on ne nous dise pas que ce sera impérativement cet été, c'est tout ce que je reproche. On nous a dit que les travaux du gymnase Corneille commenceront cet été, que c'est une certitude, et ce n'est pas fait, c'est cela que je reproche. Qu'il y ait eu des investissements, je suis entièrement d'accord.

C'est pareil, vous dites que ce sont 10 millions d'euros d'investissement chaque année, mais sur trois ans cela ne fait pas 30 millions, cela n'en fait que 23 ou 24 parce que ça glisse. Mais si, Monsieur le Maire !

Monsieur LEJEUNE

Juste 30 secondes sur le gymnase. Il y a quand même quelque chose que vous oubliez, Monsieur Baraton, c'est le fait qu'il y a des utilisateurs et que nous avons pris en compte leurs plannings. Au stade du gymnase Corneille, nous sommes au stade final, c'est-à-dire que nous sommes en train de constituer le DCE, document de consultation des entreprises, et que nous allons pouvoir engager les travaux rapidement.

Je rappelle aussi que sur le planning des écoles, nous avons un vrai sujet qui est que comme nous ne voulons pas fermer les écoles, nous sommes obligés de limiter les travaux lors des mois d'été. Je vais prendre un exemple : nous avons fait la terrasse Ferry cette année, nous ferons celle de Curie l'année prochaine, nous ferons la façade Ferry l'année prochaine. C'est donc bien parce que nous n'avons que deux mois de travaux vraiment réalisables. Tout cela est donc relativement compliqué à organiser et nous essayons de prendre en compte au maximum les contraintes de tous.

Monsieur le Maire

Merci Richard. Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

D'abord une première remarque d'ordre général. Dans la teneur de la discussion auparavant, vous dites, Monsieur le maire, qu'il faut être positif. Certes, simplement les groupes d'opposition ne sont pas là pour servir la soupe à la majorité.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas ce que je vous demande non plus, mais vous n'avez pas l'habitude de le faire.

Monsieur BLANCHARD

Il est donc normal que, de temps en temps, les propos ne soient pas particulièrement amènes.

Une autre remarque d'ordre général. Vous avez fait une longue introduction avec Monsieur Quignon-Fleuret sur la situation du projet de loi de finances. Certes, c'est intéressant, mais quel est l'objectif de cette introduction si ce n'est de dire que nous avons une commune bien gérée et que l'État, lui, l'est mal et qu'il faut donc faire confiance, alors que l'État devrait diminuer de 200 milliards d'euros son fonctionnement ? En même temps que l'on dit qu'il faut diminuer de 200 milliards d'euros, il faudrait peut-être dire où l'on veut les trouver : sur l'éducation, la recherche, la défense, la police, la santé ? Tout cela, ce sont des dépenses incompressibles si l'on ne diminue pas les prestations de l'autre côté. Or, la spécificité de la France en matière de fonctionnement de l'État, c'est justement d'offrir des prestations que l'on ne retrouve pas nécessairement ailleurs. Nous l'avons déjà dit, la santé

aux États-Unis coûte presque la moitié plus chère qu'en France, alors que c'est un système essentiellement privé. Et c'est d'autant plus grave que si nous avions le même, il bénéficierait en priorité à ceux qui ont les moyens de se le payer, c'est donc une population qui vit moins longtemps. Personnellement, je suis plutôt fier d'un État qui prélève de l'argent de manière importante si c'est pour le redistribuer de manière satisfaisante à tout le monde.

Ensuite, pour rentrer dans le vif du débat d'orientations budgétaires, sur les dépenses personnelles vous nous annoncez une petite augmentation du budget de fonctionnement. Je dois vous avouer que je ne suis pas sûr que cette augmentation corresponde à ce qui va se passer. Vous avez parlé du coût par personne, certes le glissement-vieillesse-technicité est plutôt favorable, mais il y a quand même quelques créations de postes à la médiathèque, qui sont peut-être aidés par la DRAC mais pour trois ans, autant que je me souvienne. Pour la police municipale, il y a encore des postes à pourvoir, je ne suis pas sûr que l'on tienne dans l'enveloppe que vous avez annoncée. Ce ne sera peut-être pas beaucoup plus que 1,5 % mais, en tout état de cause, ce sera plus les années suivantes.

Sur l'investissement sur le cœur de ville, ce sont plutôt des questions que j'ai à vous poser. En commission, je vous ai demandé si l'on inaugurerait la médiathèque avant Noël, vous m'avez souri en me disant : « Bien sûr que non, qui vous a annoncé cela ? », Oui, vous avez dit cela en souriant. Je peux vous dire que c'était dans le Cellois magazine qui précisait que la médiathèque sera inaugurée en novembre.

Par ailleurs, sur l'avancement des immeubles de logements qui sont importants par rapport au retour que l'on pourra avoir budgétairement, il semblerait que cela ne se passe pas merveilleusement, j'aimerais bien avoir quelques explications là-dessus. Certes, la deuxième tranche a été reportée mais la première ne me semble pas aller aussi vite que l'on avait prévu.

Sur les autres projets :

- Villa club et Villa Corneille, on nous l'annonce comme une nouveauté dans l'orientation budgétaire, mais cela était déjà annoncé cette année et théoriquement bien engagé ;
- Concernant l'ancienne piscine, on parle d'une rénovation nécessaire, d'un projet ambitieux. J'ai l'impression que l'on prend le problème un peu à l'envers, parce qu'il faut d'abord avoir un projet avant de décider d'investissement. Parce que ce que l'on souhaite en faire dirigera la manière dont on organisera ce bâtiment rénové. Par ailleurs, si cet équipement devient très attractif, un vrai problème de stationnement se posera, il est particulièrement difficile dans ce quartier. Tous ceux qui y habitent savent que bien des gens sont réticents à s'y rendre en voiture parce que l'on ne trouve pas de place. C'est donc une affaire très compliquée et s'il y a un équipement attractif il faudra, soit un système d'approche collectif, par exemple, un réseau de bus encore plus dense, soit un parking suffisant pour pouvoir accueillir pas mal de monde ;
- Concernant la rénovation thermique des écoles et la renaturation des cours de récréation, cela fait très longtemps que l'on en parle, cela fait peu de temps que vous vous y êtes mis. Nous n'allons pas dire que nous sommes contre, mais cela arrive vraiment bien tard par rapport à ce qui aurait pu être fait. Je rappelle à chaque fois la cour de l'école Morel de Vindé où il y avait des arbres qui étaient très bien dans cette cour, que l'on a abattus parce que les racines gênaient, nous dit-on. Il suffisait de mettre une partie végétalisée incluant les racines pour ne pas avoir à abattre ces arbres. C'est bien dommage, c'étaient des grands arbres, maintenant, avant qu'ils ne repoussent à la même hauteur, il y en aura pour quelque temps.

Et sur le financement des investissements, je rappelle que l'on annonce toujours des investissements importants pour l'année à venir, et l'on constate à chaque fois que les investissements effectués dans l'année sont inférieurs, ce qui n'a rien d'anormal. Mais l'on a donc un effet report d'une année sur l'autre qui permet toujours d'annoncer 10 millions d'euros d'investissement, alors que dans les faits, on en fait plutôt, en général, de l'ordre de 7 ou 8.

Monsieur le Maire

Nous allons vous répondre à plusieurs voix.

Concernant le début de votre intervention sur la situation financière de l'État, je suis désolé, nous ne partageons pas du tout votre approche, elle est politique, il y a une différence entre vous et nous. Nous considérons que le niveau de déficit de l'État est tout à fait excessif et anormal. Ce ne sont d'ailleurs pas uniquement nous qui le disons, c'est l'Union européenne puisque notre pays est dans une procédure de déficit excessif. C'est quand même gravissime que la note bancaire de la France ait été dégradée à plusieurs reprises.

(*Intervention inaudible – Hors micro – 01.07.49*)

Si, c'est un problème de dépenses, à l'évidence. Écoutez, quand il n'y a pas de recettes, il n'y a pas de recettes, je ne vais pas faire de politique nationale, ce n'est pas l'objet ici. Mais en tout cas, nous ne partageons pas votre approche des choses, c'est évident. Je veux dire que si nous faisions comme certaines collectivités de gauche, je pense à Paris évidemment, nous serions sous les critiques de la Cour des comptes, ce qui n'est pas le cas. Nous avons choisi une bonne gestion financière de la collectivité qui est approuvée par nos concitoyens, je suis désolé. En tout cas, notre intention est de continuer dans cette voie.

Sur les dépenses de personnel, qui sort de ce sujet national, en réalité, si vous regardez bien la structure des effectifs entre 2020 et 2025, en postes budgétés nous avons réduit de 6 postes l'ensemble des postes de la collectivité. Mais c'est au global, en fait, il y a eu 18 suppressions de postes budgétés dans les filières administrative et technique essentiellement, dans des postes divers. Et nous avons augmenté de 12 postes, dans la filière culturelle pour la médiathèque : 4 postes, la filière police municipale : 3 postes ont été créées, et la filière sociale : 5 postes. En réalité, nous gérons au mieux les effectifs par grande filière, sur le total des effectifs c'est une certaine stabilité, mais il y a quand même une réduction dans certaines filières et une augmentation volontariste sur des points comme la médiathèque et la police municipale.

Je ne remonte pas 40 ans en arrière comme Monsieur Baraton, mais une vingtaine d'années, nous avons des personnels recrutés dans les années 1980, 1990 où les collectivités recrutaient beaucoup, qui arrivent aujourd'hui à l'âge de la retraite. Nous avons donc des départs en nombre d'un certain nombre de cadres de la collectivité, qui sont à des niveaux de rémunération plutôt plus élevés et qui sont remplacés par des plus jeunes. Ou les postes ne sont pas remplacés nombre pour nombre, ou les personnels sont remplacés par des cadres plus jeunes et à des niveaux de rémunération évidemment inférieurs. C'est ce que l'on appelle l'effet de Noria qui vient aujourd'hui contrebalancer les effets du GVT et les recrutements que nous avons faits. Mais vous avez vu qu'au total les effectifs de la collectivité sont en diminution.

Je n'ai pas compris votre remarque sur l'inauguration de la médiathèque mais ce sera bien avant Noël, c'est évidemment ce que nous souhaitons. La date n'est pas arrêtée au jour près mais elle le sera prochainement.

Concernant les cours d'école, Sophie, veux-tu en dire un mot ?

Madame TRINIAC

Notamment sur la cour de Morel. Peut-être que ceux qui sont là depuis très longtemps pourront le dire, mais cela fait 18 ans que je suis élue, je pense que les arbres de la cour de Morel avaient été enlevés avant cette date, cela fait donc une vingtaine d'années. J'ai envie de dire « autres temps, autres mœurs », nous avons évolué. De toute façon, ces arbres posaient un problème technique puisque les racines déformaient effectivement le bitume et que cela devenait dangereux. J'espère que nous verrons tous autour de cette table les arbres grandir. Laurent peut me rappeler la taille des arbres qui vont être plantés, mais nous ne plantons pas des arbustes, ce seront des arbres qui ont déjà une taille adulte. Et nous avons évolué puisque les essences d'arbres choisies aujourd'hui le sont évidemment pour ne pas déformer tout le revêtement qui vient d'être fait, des copeaux sont mis autour des arbres. Je pense donc qu'il y a une évolution, il y a 20 ans, ou peut-être un peu plus, nous ne connaissons pas de réchauffement climatique comme nous le connaissons aujourd'hui, et la question de la chaleur dans les cours d'école n'était pas du tout la même. Maintenant, je n'étais pas

là, je ne pourrais pas dire pourquoi les arbres avaient été enlevés mais, selon moi, c'était un problème technique et de dangerosité dans la cour de l'école.

Monsieur SOUDRY

Sur l'aspect logement du cœur de ville, ce qui est clair c'est qu'en 2025 nous avons souhaité qu'il n'y ait pas de logements, c'est-à-dire qu'il y ait uniquement deux acteurs : le constructeur de la médiathèque et l'aménagement des espaces publics du cœur de ville. Lorsque vous voyez le chantier aujourd'hui, nous imaginons d'ailleurs très mal qu'un troisième acteur vienne faire ces terrassements en plus, ce serait inextricable. Très clairement, la décision de l'année 2025 a été de ne faire opérer que deux opérateurs.

En revanche, en 2026, les espaces publics seront terminés, tout au moins en janvier ou février, et la médiathèque sera terminée, nous voulons donc que le logement reprenne. C'est vrai qu'aujourd'hui les promoteurs, ce n'est pas un secret, connaissent des difficultés, et Verrechia était assez d'accord pour reporter un peu les choses. Nous allons le voir à la fin de l'année, mais de toute façon, nous voulons que les choses démarrent vraiment dans les premiers mois de 2026 et je crois que c'est ce qui se passera.

Monsieur le Maire

Merci Pierre, nous avons fait le tour des questions. Monsieur Aubouin veut s'exprimer.

Monsieur AUBOUIN

Suis-je autorisé à m'exprimer ?

Monsieur le Maire

Oui, vous l'êtes, c'est d'ailleurs intéressant, c'est la première fois que l'on vous entend en conseil.

Monsieur AUBOUIN

Nous ne sommes pas obligés de passer aux injures toute suite, nous pouvons juste attendre la fin, comme d'habitude.

Monsieur le Maire

Allez-y, Monsieur Aubouin, nous vous écoutons.

Monsieur AUBOUIN

Évidemment, tout le monde comprend qu'il y a un aspect un peu surréaliste à évoquer le DOB et donc les années futures, alors que les élections municipales auront lieu exactement dans 5 mois.

Je ne dis rien du fonctionnement, je pense que l'on est tous à peu près d'accord sur les taux d'imposition, les charges de personnel, les dépenses structurelles de fonctionnement de la commune, et on n'a pas grand-chose à dire, ni en plus, ni en moins.

En revanche, concernant l'investissement, évidemment tout le monde comprend que les grands travaux d'investissements qui n'ont pas été engagés, qui n'ont pas été commencés, ou même qui n'ont même pas été discutés — parce que, pardon, personnellement je n'ai jamais entendu parler de la passerelle jusqu'à ce soir...

Monsieur le Maire

Oh ! ...

Monsieur AUBOUIN

J'ai le droit de finir ?

Monsieur le Maire

Continuez, Monsieur Aubouin.

Monsieur AUBOUIN

Merci beaucoup. Ces grands projets d'investissement, c'est l'équipe qui prendra le relais l'année prochaine, au printemps prochain, quelle qu'elle soit, qui aura à en juger. Je pense qu'il aurait été plus sage de ne parler que de la prolongation des travaux en cours plutôt que d'avancer des choses nouvelles qui, de toute façon, ne seront pas réalisés, qui n'auront même pas de début de réalisation avant le mois de mars prochain.

Voilà ce que je voulais vous dire, je pense que c'est quand même important que tout le monde comprenne. Je passe sur le débat des chiffres des finances publiques nationales qui, de mon point de vue, n'a strictement rien à voir dans un débat de collectivité locale. En dehors des simples évolutions de contexte qui peuvent avoir une incidence directe sur notre budget. Pour le reste, non, ces débats à caractère politique n'ont rien à voir dans un débat d'une collectivité locale. Merci.

Monsieur le Maire

Monsieur Aubouin, je suis quand même assez surpris, nous sommes d'ailleurs tous ici surpris, par cette prise de parole totalement intempestive. Qui ne vous caractérisait pas puisque c'est pratiquement la première fois que l'on vous entend en conseil municipal. Laissez-moi terminer ! Vous n'avez pratiquement rien dit, ni rien fait d'ailleurs sous ce mandat et c'est très choquant. Vous vous êtes mis dans une situation de dissidence qui n'est absolument pas la caractéristique de La Celle-Saint-Cloud. Vous vous êtes mis en opposition sur tout, sûrement pour des raisons d'ambitions personnelles. C'est très regrettable, parce que lorsque vous avez été recruté dans notre équipe, nous espérions que quelqu'un qui se disait haut fonctionnaire pouvait apporter quelque chose à la collectivité.

Monsieur AUBOUIN

Monsieur le maire, vous l'avez déjà dit la dernière fois, je pense que cela n'a aucun intérêt.

Monsieur le Maire

Laissez-moi terminer, Monsieur Aubouin, ne vous énervez pas ! Nous espérions que vous pouviez apporter quelque chose que vous n'avez pas fait, ce n'est pas bien. Lorsque l'on prétend avoir l'expérience des collectivités locales, ce dont je ne suis pas certain, on apporte de l'humilité et un peu de modestie.

Lorsque vous dites en plus que nous n'avons pas à traiter de questions politiques dans une assemblée comme celle de la commune, je vous prends en défaut. L'assemblée communale est une assemblée politique, que cela vous plaise ou non et, au contraire, nous avons le devoir de suivre et de tirer les conséquences de ce qu'il se passe au niveau national. Désolé, que cela vous plaise ou pas, nous continuerons à parler politique dans cette assemblée, que ce soit avec Monsieur Blanchard ou d'autres, nous parlerons évidemment politique.

Et sur votre manière de dire qu'au fond ce DOB ne sert à rien puisqu'il y aura des élections dans cinq mois, il y aura bien des élections dans cinq mois. Premièrement, vous n'êtes pas encore élu, qu'on le sache, peut-être ne le serez-vous pas du tout. Et l'équipe qui est en place est en fonction jusqu'au mois de mars et elle développera des projets qu'elle a lancés dans la durée. Je pense au cœur de ville, à la médiathèque, au pôle culturel et sportif de la Jonchère qui est très important pour la partie nord de la ville, qui va concerner l'ensemble du quartier Élysées 1 et 2, (inaudible 01.18.53), le domaine Saint-François-d'Assise. Je pense à la rénovation énergétique des écoles, à la renaturation des cours d'école. Ce sont des projets qui se développent dans la longue durée, pluriannuels, dont nous avons longuement débattu ici même dans le cadre de ce conseil, en municipalité. Ce sont d'ailleurs des sujets que vous connaissez, vous avez quand même dû en entendre parler. Rappelez-vous, ou encore tout cas apprenez si vous ne le savez pas, qu'au cours des années passées — ce n'est pas le premier mandat qui est le nôtre aujourd'hui —, en dernière année de mandat nous avons toujours proposé un budget et des inflations budgétaires pour les années suivantes. Et si nous présentons le budget, c'est dans l'intérêt de la ville et des Cellois. Nous sommes dans une période d'incertitude, d'instabilité, nous aurions été fautifs de ne pas présenter aux Cellois un budget pour l'année à venir.

Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Je repense à ce que disait Monsieur Blanchard, c'est-à-dire qu'à chaque fois que l'on vous dit quelque chose, on a obligatoirement tort, on n'est pas bien. Vous pourriez accepter que l'on ne soit pas d'accord avec vous ! Ce n'est pas pour autant que vous devez obligatoirement considérer que l'on ne vaut rien, etc. C'est très méprisant ! Je ne défends personne, mais, comme vous l'avez fait tout à l'heure, mettre en cause Monsieur Aubouin sur le fait qu'il soit un haut fonctionnaire, ce n'est quand même pas de très bon goût, Monsieur le maire, vous l'avez dit tout à l'heure. Je vous pose des questions, je joue mon rôle d'opposition et à côté personne ne dit mot et pourtant il y en a quand même qui pensent que nous avons raison.

Monsieur le Maire

Vous défendez Monsieur Aubouin.

Monsieur BARATON

Non, je vous dis simplement d'être correct avec les oppositions, merci.

Monsieur le Maire

J'ai toujours été correct avec les oppositions, Monsieur Baraton, je trouve que c'est assez malvenu de votre part de toujours polémiquer sur ces questions-là. Et j'ai quand même le droit de m'étonner, je m'en excuse, que dans une équipe majoritaire nous ayons des voix dissonantes qui arrivent de manière un peu déplaisante.

Monsieur Michel.

Monsieur MICHEL

Bonsoir. Avec l'un des membres de cette assemblée, nous nous disions par message qu'il serait bon de revenir sur les sujets qui intéressent le quotidien des Cellois. Et sans participer à vos querelles de clochers — j'allais dire entre hauts fonctionnaires mais je ne le ferai pas — nous assistons quand même à cela, c'est-à-dire le public qui est derrière moi et nous-mêmes, vous vous parlez entre vous et, finalement, vous ne parlez pas des Cellois. C'est le premier sujet que je voulais aborder.

Pour le deuxième, je m'adresse directement à vous, Monsieur Aubouin, et vous me connaissez, je ne suis pas dans la polémique, cela ne m'intéresse pas. Notre nouveau, nouveau premier ministre appelle à la sobriété, à l'humilité et à mettre de côté les égos. Et pardon, mais ce qui est surréaliste c'est que vous soyez en train de nous dire que les finances sont à revoir, que c'est étrange, vous jetez un trouble dans tout cela. Je suis dans l'opposition mais je me permets quand même de vous dire que ce qui est surréaliste — vous êtes maire-adjoint aux finances encore pour ce soir alors que vous avez perdu votre délégation au mois de juillet, je crois, nous allons donc voir ce soir si vous restez maire-adjoint ou non — ce sont les propos que vous tenez. Je vous rappelle que vous êtes maire-adjoint aux finances et que vous avez donc participé pendant pratiquement tout un mandat à ces finances-là. Un peu d'humilité, s'il vous plaît, ça ne fera de mal à personne et surtout, revenons sur les sujets qui concernent le quotidien des Cellois.

Monsieur AUBOUIN

Je peux répondre ? Je suis mis en cause.

Monsieur le Maire

Allez-y.

Monsieur AUBOUIN

Je suis désolé que nous nous soyons mal compris, je redis les choses clairement : j'ai été maire-adjoint aux finances pendant cinq ans maintenant et j'ai toujours participé à la décision de maintenir les grands équilibres qui étaient acquis. Et je me félicite que nous arrivions en fin de mandat, et c'est d'ailleurs ce que je viens de dire, en ayant préservé ces grands équilibres. Et j'ai d'ailleurs dit qu'il n'y avait pas de raison de revoir les orientations en matière de fonctionnement, c'est exactement ce que

cela veut dire. Je dis simplement que l'investissement, ce n'est pas la même chose, c'est-à-dire ce qui va engager, pour les années à venir, les grands travaux sur la commune. De mon point de vue, cela va relever d'autres orientations que celles qui ont été prises pour ce mandat. Et je m'arrête là parce que je pense que c'est ce que j'ai voulu dire et je pense que j'ai été à peu près compris par tout le monde. Je revendique d'avoir été maire-adjoint, si c'est cela la question.

Monsieur le Maire

Monsieur Michel ?

Monsieur MICHEL

Je ne vous demande pas de revendiquer votre mandat de maire-adjoint, vous l'êtes encore pour quelques minutes, ou pas. En fait, vous rentrez dans un discours technique alors que vous devriez plutôt être sur un peu plus de simplicité. Vous êtes maire-adjoint aux finances, vous avez participé à ces finances-là pendant toute mandat, pas cinq ans puisque nous sommes à cinq mois d'une élection municipale. Et encore une fois, je ne prends pas parti pour la majorité, mais ce qui m'agace c'est de perdre des minutes précieuses. Et vous avez pointé le fait que Monsieur le maire parlait du national, moi aussi je me suis interrogé sur le caractère peut-être un peu long du discours de Monsieur le maire sur le contexte national, et pas que Monsieur le maire puisqu'il y a eu plusieurs intervenants. Mais vous avez un discours électoral ou électoraliste, Monsieur Aubouin et attendons, vous êtes rentré en campagne, tout le monde va rentrer en campagne et nous ferons cela dehors sur le terrain.

Monsieur le Maire

Je crois qu'il est temps de mettre fin à ce débat qui prend un caractère politique. Je vous propose donc de prendre acte de ses orientations budgétaires et nous allons passer au point suivant.

Prend acte

2. Approbation des admissions en non-valeur et des créances éteintes pour 2025 Versailles Grand Parc

Monsieur SOUDRY

C'est une délibération très simple. Comme chaque année, le comptable public fait le point de ces caisses. Parce que vous savez que lorsque la ville enregistre une recette, c'est-à-dire quelqu'un qui paye sa cantine, etc., la ville compte cela comme une recette mais la personne ne verse pas l'argent à la ville, elle doit le verser au comptable public. Périodiquement, ce dernier fait le point parmi les recettes de la ville de celles qu'il a pu recouvrer et de celles pour lesquelles, finalement, il y a de mauvais payeurs qui ne payent pas. Il estime ainsi que la commune ne peut pas rétribuer ces recettes et les classe en deux catégories : celles pour lesquelles nous ne pouvons plus faire de poursuites parce qu'il y a un acte juridique qui a dit qu'elles étaient éteintes, nous ne pourrons donc jamais les retrouver ; et celles qu'il pense ne jamais pouvoir retrouver, même si un acte juridique n'a pas été fait sur ces recettes.

Chaque année, il y a un certain nombre d'admissions en non-valeur qui vont donc diminuer les recettes de la ville. En 2022 : 18 000 €, en 2023 : 31 000 €, en 2024 : 17 000 € et, finalement, en 2025 c'est beaucoup moins puisque ce sont à peu près 2 000 € de recettes qui n'auront pas été récupérées auprès des débiteurs. C'est donc un montant qu'il demande à la ville de retirer de ses comptes.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

3. Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération

Monsieur le Maire

En fait, le fonds de concours au retour incitatif est un montant reversé par la communauté d'agglomération aux communes membres, en fonction de la croissance fiscale liée au développement économique. La méthode adoptée par le Bureau des maires de l'intercommunalité, veut que ce retour incitatif consiste en la prise en charge partielle du FPIC des communes, en révision exceptionnelle des attributions de compensation ou en fonds de concours d'investissement. C'est ce qui était en vigueur pour les années passées et cette année il a été décidé par le Bureau des maires de reverser le retour incitatif en augmentation de l'attribution de compensation pour 2026. Et nous le recevrons en fonctionnement, ce qui nous permettra de disposer, comme l'a dit Pierre tout à l'heure, d'un autofinancement supérieur. C'est aussi la bonne gestion de l'intercommunalité qui le permet.

Je vous propose donc de retirer cette délibération, je ne la mets pas aux voix, mais nous aurons à la réexaminer au niveau du Bureau des maires et de la communauté d'agglomération qui augmentera l'attribution de compensation. Laquelle, comme chacun sait, est la différence entre les coûts des compétences transférées et le coût de la fiscalité transférée à l'intercommunalité.

Point retiré

4. Modification du tableau des effectifs

Madame d'ESTEVE

Vous le savez, ce n'est pas la première fois que je reviens vers vous concernant ce tableau des effectifs, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre les avancements de grade.

Il y a eu différents mouvements des effectifs qui sont intervenus depuis le mois de mars dernier, des changements de filière, des recrutements, ainsi que des promotions internes. Il convient donc de mettre à jour ce tableau des effectifs, en créant ou en supprimant nombre de postes. Vous avez le tableau sous les yeux, il s'agit de la proposition de 9 suppressions de postes et, bien sûr, de 9 créations de postes. Pour être complet dans mon intervention, il s'agit notamment pour le premier d'un changement de grade, pour un autre d'un recrutement, un changement de filière, des réussites aux concours ainsi que des réussites à examens professionnels et également pour un nouvel emploi pour une nouvelle directrice de crèche.

Monsieur le Maire

Merci Sylvie. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Approuvé à l'unanimité

5. Lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire visant à le renouveler

Madame d'ESTEVE

L'article 26 du mois de janvier 1984 autorise les centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités qui le souhaitent, un contrat d'assurance statutaire qui couvre les risques financiers liés à l'absentéisme de leurs agents dans le cadre de leurs obligations législatives et réglementaires. J'entends par là notamment les décès, les maladies ordinaires, les maladies longues durée ou les maternités.

En 1992, le conseil d'administration a pris la décision de créer un contrat groupe et de le soumettre périodiquement à une mise en concurrence. L'échéance du 10^{ème} contrat groupe est fixée au 31 décembre 2026. En plus de garantir une procédure juridiquement sécurisée, donner mandat au CIG permet à la collectivité d'accéder à une solution assurantielle clé en main et pérenne. Aucune collectivité membre du contrat groupe n'a vu, au cours de ces huit dernières années, son taux de cotisation augmenter pour cause de sinistralité dégradée. Cette absence de révision technique des

taux a été possible grâce au jeu de la mutualisation et au lissage des risques sur l'ensemble des collectivités adhérentes.

La commune, soumise à l'obligation de mise en concurrence de ces contrats d'assurance, peut se rallier à cette concurrence effectuée par le CIG. La mission alors confiée au CIG doit être officialisée par une délibération qui permet à la collectivité d'éviter de conduire sa propre concertation d'assurance. La procédure de consultation conduite par le CIG comprend deux garanties : une garantie pour les agents qui relèvent du (inaudible 01.33.34), ainsi qu'une garantie pour les agents relevant de la CNRACL. La collectivité gardera le choix de souscrire à l'une ou l'autre des garanties ou des deux. Les taux de cotisation obtenus seront présentés à la commune de La Celle-Saint-Cloud avant l'adhésion définitive au contrat groupe. Toutes les collectivités, à l'issue de cette consultation, auront la faculté d'adhérer ou non.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver que nous nous joignions à cette procédure de renégociation du contrat groupe pour le CIG ;
- De prendre acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'elle puisse, ou non, adhérer à ce contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2027 ;
- Et d'autoriser le maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches afférentes et signer tous les documents.

Monsieur le Maire

Merci Sylvie. Je rajoute que cette délibération a été préparée en lien, je crois, avec le personnel communal et ses représentants, et que le comité technique paritaire a évidemment donné un avis favorable à l'unanimité.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Approuvé à l'unanimité

6. Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »

Monsieur VIGNES

Il s'agit de vous proposer, comme cela vous a été soumis en commission et maintenant dans le dossier du conseil, que nous adhérions à une nouvelle centrale d'achat spécialisée dans le numérique et les télécoms, la centrale d'achat numérique et des télécoms CANUT. Avec un acronyme comme celui-là, vous aurez compris qu'elle est lyonnaise d'origine. C'est un élément très important, l'évolution des technologies des télécoms, la disparition du cuivre pour les communications touche également, bien entendu, la collectivité, les bâtiments communaux. Il y a donc un certain nombre d'investissements à faire pour mettre à jour nos installations de téléphonie, qui sont maintenant de plus en plus imbriquées avec le numérique de l'informatique.

Il s'agit donc de vous demander d'adhérer à cette centrale d'achat qui est gratuite, et ensuite, si nous considérons qu'elle correspond à des propositions d'offres intéressantes, nous pourrons ainsi y souscrire.

Monsieur le Maire

Merci Benoît. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Approuvé à l'unanimité

7. Avis sur la demande d'adhésion de la commune de Longpont-sur-Orge au SIGEIF

Monsieur LEJEUNE

Je rappelle que le SIGEIF est l'autorité concédante à laquelle la commune de La Celle-Saint-Cloud a adhéré pour les compétences de distribution du gaz et d'électricité, ainsi que pour celle de l'installation de recharges des véhicules électriques. Le SIGEIF est un syndicat intercommunal, et à chaque fois qu'il modifie son périmètre, il doit en demander l'autorisation à l'ensemble des autres communes. La commune de Longpont-sur-Orge a demandé son adhésion au SIGEIF pour la compétence de distribution du gaz, c'est pour cela que l'on vous soumet cette délibération grâce à laquelle Monsieur le maire pourra accepter que la commune de Longpont-sur-Orge puisse adhérer au SIGEIF.

Monsieur le Maire

Merci Richard. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Approuvé à l'unanimité

IV. AMENAGEMENT – BATIMENTS - TRANSPORT

1. Convention d'occupation du domaine public avec l'association AVENIR APEI

Monsieur BOUMENDIL

AVENIR APEI est une association parentale qui accueille et accompagne, depuis la petite enfance et tout au long de leur vie, des personnes en situation de handicap. Dans le cadre de son projet associatif, AVENIR APEI entreprend la construction d'un centre d'accueil de jour et de vie au travail (CAVT), ainsi qu'un service d'accompagnement à la vie sociale. Cette initiative vise à offrir un environnement structurant, favorisant l'autonomie des personnes et leur intégration sociale et professionnelle. Le site, situé au 22, Avenue du Capitaine Siry, accueillera ainsi prochainement un ensemble de bâtiments neufs, respectueux du contexte historique et paysager de la ville. Un permis de construire a été déposé le 13 août 2025.

Afin de rendre accessible ces nouveaux locaux à l'ensemble des personnes en situation de handicap, AVENIR APEI a sollicité la ville afin d'obtenir l'autorisation de créer une rampe d'accès PMR sur l'espace public, depuis le parking du Tournebride situé Avenue des combattants. AVENIR APEI supportera intégralement le coût de cette rampe. Cet ouvrage, parfaitement intégré à son environnement et composé de matériaux perméables et naturels, sera réalisé en limite de propriété avec la parcelle de l'association AVENIR APEI. Une convention d'occupation du domaine public, consentie à titre gracieux, précaire et révocable, doit être signée.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le projet de convention d'occupation du domaine public annexé à la présente délibération ;
- Et enfin, d'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à cette convention et tout document afférent à cette occupation.

Monsieur le Maire

Merci Laurent. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame ?

Madame PAGES

Ce n'est pas une question, Monsieur le maire, mais j'ai suivi le dossier au début et cela me contrariait, le mot n'est pas trop fort, que cette association ait du mal à trouver des places accessibles et un stationnement. Et je suis particulièrement heureuse — je le dis sans cynisme aucun — que l'on ait trouvé une solution de voirie car cela aurait été vraiment dommageable que ce ne soit pas le cas pour une association qui aide des personnes en situation de handicap.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Il n'y en a pas, je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Approuvé à l'unanimité

2. Convention tripartite avec le SIGEIF et la ville de Bougival pour l'enfouissement des réseaux électriques de distribution publique et de communications électroniques – Avenue Pierre Brossolette – Avenue François Debergue

Monsieur BOUMENDIL

La ville de La Celle-Saint-Cloud a défini, avec le syndicat intercommunal pour le gaz électricité en Île-de-France, dénommé le SIGEIF, un programme d'enfouissement des réseaux aériens pour l'année 2025. Ce programme concerne les lignes aériennes situées Allée des Rigoles et Avenue Pierre Brossolette.

La présente délibération porte sur les travaux d'enfouissement de l'avenue Pierre Brossolette. Une section de l'avenue François Debergue, mitoyenne avec la ville de Bougival, intègre cette convention, le réseau prenant fin techniquement sur cette voie, sur environ 40 mètres linéaires et concernant deux poteaux supports.

Ces travaux relèvent de la maîtrise d'ouvrage du SIGEIF pour :

- La mise en souterrain du réseau public de distribution d'électricité ;
- Le câblage des installations de communications électroniques appartenant à Orange, délégué au SIGEIF par l'opérateur, par convention particulière.

De la maîtrise d'ouvrage de la commune pour :

- La mise en souterrain du réseau de communications électroniques, et plus spécifiquement pour la construction des infrastructures communes de génie civil (tranchées communes) et des infrastructures d'accueil d'équipements de communications électroniques (fourreaux et chambres de tirage) ;
- La construction d'un réseau souterrain d'éclairage public basse tension.

En application de l'article L.2422-12 du code de la commande publique, la commune et le SIGEIF sont convenus de désigner le SIGEIF, maître d'ouvrage unique, pour réaliser l'ensemble du programme. Le SIGEIF sera donc désigné maître d'ouvrage temporaire pour les travaux relevant du réseau de communications électroniques et du réseau basse tension d'éclairage public communal, hors pose du câble.

L'avenue Pierre Brossolette séparant en son axe de chaussée les communes de Bougival et de La Celle-Saint-Cloud, les deux communes se sont entendues pour prendre en charge, chacune respectivement 50 % du montant des travaux sur la partie mitoyenne de l'avenue Pierre Brossolette. Chacune des deux villes procédera au versement de sa participation directement au SIGEIF, selon le montant prévisionnel détaillé en annexe de la convention (voir annexe 3 « enveloppe prévisionnelle »). Cette dernière précise les missions dévolues au SIGEIF, ainsi que les conditions techniques et financières de la mise en œuvre de cette maîtrise d'ouvrage temporaire. La mission du SIGEIF prendra son effet à la signature de la convention et arrivera à échéance après exécution complète de la mission afférente à l'opération.

Le montant prévisionnel de la participation de la ville de La Celle-Saint-Cloud, tous réseaux confondus, s'élève à 128 520 € TTC, selon les conditions financières suivantes :

- Travaux afférents au réseau public de distribution d'électricité : 23 520 € HT, la TVA étant à la charge du SIGEIF ;
- Travaux afférents aux réseaux de communications électroniques par Orange : 85 000 € TTC. Le financement de ces travaux est assuré par les communes, à l'exception des coûts supportés par les opérateurs concernés, en application de l'article L.2224-35 du code général des collectivités territoriales. Orange versera directement au SIGEIF sa participation financière, après l'envoi du bilan de l'opération, conformément à la convention cadre signée entre les deux parties. Le SIGEIF reversera cette participation à la commune de La Celle-Saint-Cloud sous un délai de 30 jours après perception ;

- Travaux afférents au réseau d'éclairage public : 20 000 € TTC. Cette opération d'enfouissement est en effet l'occasion de procéder au remplacement du câble basse tension du réseau d'éclairage public vétuste, travaux pouvant être délégués au SIGEIF dans le cadre de cette opération.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention tripartite avec le SIGEIF et la ville de Bougival pour l'enfouissement des réseaux électriques de distribution publique des communications électroniques Avenue Pierre Brossolette, Avenue François Debergue, au titre du programme d'enfouissement 2025 ;
- Enfin, d'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout document ou acte y afférent, ainsi que tout avenant à intervenir.

Monsieur le Maire

Merci Laurent. Y a-t-il des questions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Si j'ai bien lu la convention, les travaux doivent commencer en 2026 et au plus tard en décembre 2027 si nous voulons bénéficier des subventions, c'est bien cela ?

Monsieur BOUMENDIL

C'est exact.

Monsieur BARATON

Alors, Monsieur Boumendil, au début de l'année, lorsque je vous ai dit que les travaux ne se feraient pas en 2025, avec le mépris que vous avez à mon égard, vous avez dit : « Mais vous ne comprenez rien du tout, ce sera fait en 2025, etc. » Preuve en est que cela ne s'est pas fait, je n'avais donc pas tort, il ne fallait pas me dire que j'avais tort.

Monsieur BOUMENDIL

Vous employez les propos excessifs à mon égard. En effet, la convention tripartite a mis plus de temps car Enedis a été légèrement tatillon sur l'aspect juridique, ce qui a ralenti tout le monde. Alors que la ville de Bougival était parfaitement partante, que les riverains étaient parfaitement partants, nous avons été bloqués par l'aspect juridique qui est désormais levé. Nous ferons donc l'opération sur un budget 2025 comme prévu et, par contre, avec une réalisation fin 2026.

Monsieur le Maire

Je le redis, il n'y a aucun retard. L'opération a été montée de manière très fine, je le dis d'autant plus que c'est Laurent qui l'a montée avec la ville de Bougival. Et c'est vrai qu'Enedis, qui nous rend de grands services par ailleurs, en l'espèce a contribué à ralentir considérablement le délai. Il faut donc dire les choses comme elles sont, Laurent Boumendil a fait le maximum et a réussi à monter cette opération complexe.

Parce que le vrai sujet, Monsieur Baraton, ce n'était pas Enedis, c'était Enedis et SEY, c'est-à-dire le syndicat qui gère cette affaire-là pour Bougival. Nous avons donc réussi, et cela a été un travail considérable, à remettre en forme cette opération conjointe. Nous sommes en France, que voulez-vous ? Parfois, l'administration administrante crée des procédures ou invente des lenteurs et c'est dommage. Mais en tout cas, nous allons réaliser cette opération, c'est une belle opération avec Bougival. Et je crois d'ailleurs, parce que c'est cela qui nous intéresse tous, que l'avenue Brossolette et l'avenue Devergne vont avoir un enfouissement des réseaux qui vont être rénovés. Et les gens sont les premiers à être satisfaits de ce résultat qui ne manquera pas de venir.

Monsieur BARATON

Je suis entièrement d'accord mais il ne fallait pas me dire que j'avais tort et que tout serait fait en 2025. Parce que même si l'on veut être jusqu'au-boutiste, dans la convention — parce que l'opposition

lit tout — il est dit que, théoriquement, les travaux vont se terminer en décembre 2029, sauf s'il y a effectivement une prolongation. Tout ne sera donc pas fait en 2025.

Monsieur le Maire

Mais c'est la vie administrative de tous les jours ! Monsieur Baraton, c'est compliqué, vous le savez, la vie municipale, ce n'est pas simple ! Les gens qui disent : « On vous l'avait dit », « Vous auriez dû réaliser », il y a toujours des difficultés, des problèmes, ce n'est pas simple, je vous assure, la vie administrative. Les collectivités locales, les communes n'ont pas la capacité de régler tous les problèmes à tout moment. Nous avons des tas d'administrations à gérer, à coordonner, c'est compliqué, il faut dire les choses comme elles sont ! C'est facile après, en conseil, de dire : « Ce n'est pas bien, vous êtes encore en retard, etc. » C'est vrai, Monsieur Baraton, qu'il peut y avoir des retards.

Monsieur BARATON

Je n'ai pas dit que vous étiez en retard, j'ai dit qu'on nous l'avait promis, ce n'est pas la même chose !

Monsieur le Maire

Arrêter de couper la parole sans arrêt. C'est vrai que cela prend du temps, mais c'est vrai aussi que nous avons des obstacles administratifs qui sont parfois considérables.

Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Je cherchais depuis comme de temps nous parlons de ce dossier, probablement plus de 20 ans.

Monsieur le Maire

Quarante ans pendant que vous y êtes (*rires*) !

Monsieur BLANCHARD

Non, réfléchissez, c'est un sujet qui a souvent été abordé à de nombreuses reprises et depuis très longtemps, probablement plus de 20 ans. Cela va finir par se faire, peut-être en 2026, espérons-le. Y a-t-il d'autres rues confrontées au même problème d'enfouissement aussi important ?

Monsieur le Maire

Pour l'instant, non. La difficulté était double, parce qu'il y avait la coordination des entreprises concessionnaires et le fait que l'on travaillait, à la fois sur La Celle-Saint-Cloud et Bougival. Ce que ne dit pas Laurent mais qui est aussi important, c'est que dans une première approche la ville de Bougival, légitimement, avait dit : « Que La Celle-Saint-Cloud paye tout et on verra dans quelles conditions on vous rembourse », ce n'était qu'à moitié satisfaisant. Nous avons donc négocié à nouveau, Laurent a fait un travail considérable pour cela, et c'est seulement à ce moment-là que nous avons réussi à avoir un partage à parité Bougival-La Celle-Saint-Cloud. Chacun prendra la moitié de sa part, La Celle-Saint-Cloud la moitié, Bougival la moitié et nous verserons le tout au concessionnaire.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Approuvé à l'unanimité

3. Convention tripartite 2025-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant des contingents des réservataires ville de La Celle-Saint-Cloud et Versailles Grand Parc vis-à-vis de Toit et Joie

Monsieur KASMI

Bonsoir. Je ne vais pas vous lire la note de synthèse, mais il s'agit d'approuver la convention tripartite 2024–2026 de gestion en flux, proposée par le bailleur Toit et Joie. C'est une obligation légale, car nous sommes tenus de mettre en conformité les conventions de réservation de logements. C'est ainsi

que le conseil municipal a déjà approuvé plusieurs conventions conclues avec les bailleurs tels que Les Résidences Yvelines-Essonne, Elogie-Siemp, ISI, CF La Sablière.

Dans cette continuité, je vous présente ce soir la nouvelle convention à approuver qui définit les modalités de passage de la gestion en stock à la gestion en flux, applicable aux réservations de logements locatifs sociaux relevant des contingents des réservataires de la ville et de VGP. Je vous rappelle que la gestion en stock porte sur des logements physiquement identifiés, alors que la gestion en flux s'affranchit de cette identification, ce qui lui permet d'assurer davantage de souplesse et de fluidité à la mobilité sociale résidentielle.

VGP ne disposant pas de la compétence logement, délègue dans cette convention son contingent à la ville. Ainsi, la ville propose des candidats, à la fois sur son propre contingent réservé et sur celui de VGP. Cette convention tripartite est signée pour trois ans et fera l'objet d'une évaluation annuelle, avec des correctifs bien sûr. Au 31 décembre 2023, la ville et VGP disposent respectivement de 23 et 1 droit de suite, qui est un droit réservé pour attribution pendant une durée indéterminée dans le temps.. La transformation de ces droits de suite en droits uniques, soit en stock de logements, dont la ville et VGP disposent, donnent 68 droits uniques, respectivement 6 à VGP et 62 à la ville. La détermination de la part de flux de logements représente théoriquement, pour 2024, 2 logements à orienter par le bailleur à la ville, et 1 logement à VGP.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention tripartite 2024–2026 ;
- Et d'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document y afférent. Merci.

Monsieur le Maire

Merci Mohamed. Y a-t-il des questions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

C'est anecdotique mais il est toujours surprenant de voter en 2025 une convention 2024-2026.

Monsieur le Maire

Non, ce n'est pas surprenant, c'est courant, parce que ce sont des conventions tripartites très compliquées à monter, d'ailleurs, dans le cadre de l'intercommunalité qui a une compétence en la matière, qui suppose des allers-retours des textes entre La Celle-Saint-Cloud, la communauté d'agglomération, les différentes communes. Le fait que l'on intègre 2024, c'est simplement pour éviter une rupture entre 2024 et aujourd'hui, cela permet de récupérer un certain nombre de choses. La convention va porter jusqu'en 2026 et elle sera renouvelée en 2027, ou pas, on verra. C'est tout à fait habituel dans ce genre de situation.

Monsieur KASMI

Et si vous permettez, j'ajouterais que la date butoir était initialement prévue pour le 23 novembre 2023, et cette date a été largement dépassée, y compris par les services de l'État qui ont été les premiers signataires et qui ont finalisé leur convention au cours de l'année 2024. Et peu à peu, les bailleurs se sont dotés des logiciels pour pouvoir traiter les réservations en flux, ce n'était donc pas facile.

Et il faut voir derrière cela ce que l'on a eu comme travail. Je n'ai pas voulu vous expliquer parce que pendant les autres séances de ce conseil, nous avons parlé des points de vigilance, de la gestion en flux, j'ai parlé de beaucoup de détails techniques et les équations que l'on applique, etc., l'état des lieux, la transformation des droits de suite, c'est-à-dire en stocks de logements, en droits uniques, etc. Nous n'avons donc pas voulu parler de tout cela et je n'ai même pas voulu vous lire la note de synthèse, cela aurait été plus simple pour moi, mais j'ai essayé tout simplement de résumer la situation.

Monsieur le Maire

Je dois rajouter que Monsieur Kasmi, au niveau des 19 communes de VGP — je le dis sans en rajouter excessivement —, est l'un des grands spécialistes des questions de logement au niveau de l'intercommunalité. D'ailleurs, beaucoup de communes restent très étrangères, très à l'écart, de textes qui sont largement montés et définis par l'État qui prend beaucoup de retard.

Monsieur BARATON

Justement, pourrait-on demander au spécialiste l'état d'avancement de la première tranche des logements à Maurice de Hirsch ?

Monsieur KASMI

Premièrement, la deuxième tranche a été soldée. Deuxièmement, pour la première tranche, il y a une entrée composée de 25 logements, qui n'a pas été honorée et qui le sera au mois de janvier–février 2026, à cause de problèmes techniques.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé, merci.

Approuvé à l'unanimité

V. AFFAIRES SOCIALES

1. Solde sur subvention au CPEA – Exercice 2025

Madame d'ESTEVE

Vous le savez, le CPEA mène des actions de prévention spécialisée qui s'adressent plus particulièrement aux jeunes de 15 à 25 ans. Des interventions sont cependant mises en place en direction des plus jeunes, je pense à ceux qui ont entre 10 et 14 ans. Une convention pluriannuelle ville/CPEA, pour la période 2021–2026, a été délibérée par le conseil municipal du 15 décembre 2020, pour encadrer le versement d'une subvention annuelle et, pour 2025, une avance de 115 000 € a été attribuée en début d'année.

Il convient de délibérer le montant du solde 2025 de cette subvention, et une analyse de l'exécution budgétaire de l'association a évidemment été regardée et travaillée avec le CPEA.

Il vous est donc proposé :

- D'arrêter le solde de cette subvention à 38 700 € ;
- De voter son attribution ;
- Et de dire que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire

Merci Sylvie. Y a-t-il des questions ? Marie-Pierre Delaigue.

Madame DELAIGUE

Nous en avons effectivement parlé en commission. Je voulais faire un point sur le recrutement parce qu'il y avait deux personnes qui manquaient, une a été recrutée et où en sommes-nous maintenant ?

Madame d'ESTEVE

Je peux vous dire que sur le premier trimestre 2025, le CPEA, en plus de son directeur, comptait deux salariés et, effectivement, quelqu'un a quitté son poste à la fin du premier trimestre. Une personne a été embauchée au deuxième trimestre et pour compenser le départ de la personne au premier trimestre, un vacataire, deux personnes ont été recrutées, l'une est en formation d'éducateur et l'autre en formation de médiateur social éducatif. Nous avons aussi un chef de service en formation en ce moment, qui est là. Voilà ce que je peux vous dire en plus du directeur. Je sais que le directeur et la présidente de l'association sont en plein recrutement pour recruter la personne manquante.

Monsieur le Maire

Cette question est intéressante, je pense qu'il faut rajouter le fait que le pôle jeunesse s'élargit fortement, notamment avec la création du local des jeunes, animé avec une partie CPEA et EAJ. Nous avons donc maintenant un ensemble assez complet, tu veux en dire un mot, Sylvie ?

Madame d'ESTEVE

Vous le savez, il y a Monsieur (inaudible 02.01.33), pour ne pas le nommer, qui est le directeur de ce local des jeunes. Il est accompagné d'un animateur qui travaillait auparavant à l'EAJ et qui travaille maintenant à 50 % pour ce local des jeunes et pour 50 % dans le gymnase pour faire de la médiation sportive. Ils travaillent tous les deux en lien très étroit avec le CPEA et également avec l'espace André Joly. C'est un centre qui a eu un très beau démarrage et qui a très bien fonctionné, notamment cet été, pour lequel énormément de jeunes sont intéressés. Je pense aux ados, mais des grands de 16 à 18 ans commencent à être accueillis maintenant.

Monsieur le Maire

Merci Sylvie. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Pour en revenir au CPEA, nous connaissons bien son problème, son manque de moyens, il a actuellement un budget d'environ 150 000 € et c'est très inférieur à ce que cela a été historiquement. Nous avons bien vu le Département se désengager, la commune a repris une partie du désengagement du Département, lequel a repris un peu de financement mais pas grand-chose. Et l'on constate au bout du compte que le nombre de postes est insuffisant dès qu'il y a un problème, ce qui a été le cas ces derniers mois, autant dire qu'il n'y avait pas de CPEA avec les départs, le problème du directeur.

Nous n'allons donc pas voter contre cette subvention, mais elle nous semble très insuffisante. La discussion avec le Département mérite d'être reprise, vous êtes bien placés pour l'engager. En tout cas, nous allons nous abstenir sur cette subvention.

Madame d'ESTEVE

Je me permets de rajouter, Monsieur Blanchard, que ce n'est pas tant un problème financier que la difficulté à recruter.

Monsieur le Maire

Et sur l'aspect financier, la réalité c'est que la commune a repris la totalité de la part du Département. Il intervient ponctuellement selon les années, un peu en plus ou un peu en moins, mais c'est la collectivité, la commune qui assure la totalité de la prévention spécialisée. C'est d'ailleurs un sujet que j'ai évoqué avec le président du Conseil départemental. Le Département a aussi ses problèmes, notamment avec le poids du RSA et la difficulté à dégager des financements auprès des collectivités, mais nous avons perdu la totalité de cette subvention, c'est ça le sujet. Quand la commune perd les financements de l'État, de la Région, qui deviennent extrêmement complexes et très ciblés, très ponctuels, et les financements du Département, il faut ensuite faire avec les moyens de la commune. Celle-ci, qui est la seule collectivité ayant une compétence de droit commun, a inévitablement des arbitrages complexes à faire entre toutes ces priorités.

Madame d'ESTEVE

Je rajouterais, comme le dit le maire, qu'avec le Département —je vais dire un chiffre de mémoire— nous avons perdu environ 100 000 € de subventions.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix : des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Approuvé à la majorité avec 31 voix pour et 2 abstentions Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD

2. Avis sur l'ouverture d'une micro-crèche privée « Les coloriés » sur la commune

Madame d'ESTEVE

Depuis le 1^{er} janvier 2025, tout projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou service de droit privé accueillant des enfants de moins de 6 ans, doit faire l'objet d'un avis favorable de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant compétente. La commune de La Celle-Saint-Cloud exerce cette compétence sur son territoire.

En date du 29 juillet 2025, une demande d'avis a été déposée par la présidente de la société « Les Coloriés », en vue de l'ouverture d'une micro-crèche privée au domaine Saint-François-d'Assise. Cette micro-crèche est envisagée avec une capacité d'accueil de 12 places, et une ouverture est souhaitée par sa présidente le 1^{er} décembre prochain. Elle veut proposer plusieurs types d'accueil : accueil régulier, occasionnel d'urgence, pour des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans, du lundi au vendredi de 8 h à 19 h. Cette micro-crèche Les Coloriés reprendrait les locaux anciennement occupés par la micro-crèche « Cocotte ». Sur la base du recensement des besoins et de l'offre d'accueil des enfants âgés de moins de 3 ans sur son territoire, il s'avère que cet établissement viendrait ainsi compléter l'offre existante.

Il vous est donc proposé :

- D'émettre un avis favorable pour l'ouverture de cette micro-crèche prénommée Les Coloriés ;
- De préciser que cet avis est délivré pour une durée de 24 mois ;
- Que cet avis constitue une pièce justificative du dossier de demande d'autorisation à déposer par le gestionnaire auprès du président du Conseil départemental et ne vaut pas autorisation d'ouverture ;
- Et de préciser qu'aucun financement de la ville ne sera versé à cet établissement privé.

Monsieur le Maire

Nous pourrions peut-être demander à Bruno-Olivier Bayle de dire un mot sur cette crèche qu'il connaît bien et de se déporter dans le vote pour des raisons déontologiques.

Monsieur BAYLE

Très bien. Comme le fil rouge de la soirée c'est depuis quand datent les dossiers, celui-là, ce n'est pas 20 ou 40 ans, c'est depuis cinq mois que nous l'avons initié. Et je voudrais saluer la belle coopération entre les services administratifs de la ville, les élus de la ville et les élus de Saint-François-d'Assise qui ont trouvé une solution.

En deux ou trois mots, j'ai pu travailler sur cette crèche, notamment avec ma délégation économique, et elle se nomme Les Coloriés. À la différence de la crèche qu'il y avait auparavant à cet endroit — je n'ai pas parlé du besoin en lits que nous avons pour nos enfants —, c'est un système de crèche extrêmement solide dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine, puisqu'ils ont déjà une trentaine d'établissements qui fonctionnent bien, avec des modèles économiques éprouvés et sans aide. C'est aussi un système qui cherche, autant que possible dans chacune des villes où il s'installe, et ce sera le cas ici, à être en ouverture maximale sur la ville. Un seul exemple : alors qu'un certain nombre de crèches réservent des places pour les enfants dont les parents bénéficient de financements d'entreprises, ce n'est pas le cas de cette crèche. C'est tout à fait ouvert aux dossiers de la ville, sans recherche de financement d'entreprises.

Et le troisième point — sans rentrer dans les détails, j'ai des documents si vous le souhaitez —, c'est une crèche qui a un schéma pédagogique très tourné vers l'environnement et l'accompagnement des tous-petits à l'ouverture sur le monde qui nous entoure, les espaces verts. Et nous sommes exactement en phase avec ce que nous souhaitons avoir et conserver de notre ville. C'est pourquoi nous avons eu le plaisir de travailler tous ensemble sur ce projet qui correspond à un besoin et à nos valeurs.

Monsieur le Maire

Merci Bruno Olivier. Oui, madame ?

Madame PAGES

Vous avez conseillé à Bruno Olivier de se déporter du vote, il est administrateur de la SIFF et comme j'en suis la présidente, je n'ai absolument pas travaillé sur le dossier mais je me déporte également du vote et je ne voterai pas non plus.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Vous savez bien que nous ne sommes pas de très farouches défenseurs des crèches privées. Celle-ci n'aura pas de financement public, elle n'aura pas non plus de contrats avec les entreprises. Or, lorsque les crèches privées fonctionnent classiquement, elles ont des prix élevés qui ne peuvent être compensés que par, soit des financements publics des communes intéressées, c'est sûr que l'on a besoin de crèches, soit par des contrats avec des entreprises qui permettent de prendre en charge une partie de leur coût. Nous ne voterons pas contre, mais c'est une manière d'aborder le sujet qui ne nous paraît pas tout à fait évidente et susceptible d'attirer une clientèle qui n'aurait pas de revenus suffisants.

Madame d'ESTEVE

Effectivement, ce type de micro-crèches privées sans apport financier de la commune, ne s'adressent pas à tout le monde. Il peut y avoir des familles qui participent, dans le comité d'entreprise, cela peut arriver, c'est rare. Mais j'ai des barèmes qui sont appliqués en crèche municipale ici et pour ceux qui seront adoptés, proposés et facturés aux familles par cette crèche, cela n'a effectivement rien à voir. Si des familles n'ont pas d'aide de leur comité d'entreprise, cela s'adresse à des cadres supérieurs.

Monsieur BAYLE

Pour compléter ce que dit Sylvie, c'est un point d'étude que nous avons regardé et ils arrivent, de par les différents systèmes d'accompagnement parce qu'il n'y a pas que les entreprises, à avoir des financements qui vont jusqu'à 70 ou 75 % des coûts. En effet, ce n'est pas le même coût, mais ils arrivent à avoir des financements importants.

Autre point : cela vient en remplacement d'une crèche du même type et dans la diversité des offres de la commune, cela n'enlève rien à ce qui pouvait déjà exister auparavant. Sauf que nous avons enfin une crèche qui a vocation à fonctionner de manière pérenne.

Madame DELAIGUE

Une petite précision : est-ce que les berceaux seront attribués obligatoirement aux Cellois où peuvent-ils être attribués à d'autres ?

Madame d'ESTEVE

Je ne sais pas quelles sont les garanties que l'on a données à Monsieur Bayle, mais de ce que je peux vous dire sur la précédente, elle accueillait des enfants cellois et elle peut tout à fait accueillir des enfants hors commune. En tout cas, c'était comme cela que fonctionnait la précédente.

Monsieur BAYLE

Ce sera exactement sur les mêmes bases.

Monsieur le Maire

Merci Sylvie, merci Bruno Olivier. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Une précision : est-ce que la crèche Jonchères a repris ses activités ?

Madame d'ESTEVE

Je vais reprendre la parole pour dire que la crèche Jonchères a repris ses activités depuis le 29 septembre dernier.

Monsieur le Maire

Merci pour ces explications. Cela fait que notre potentiel d'offres est maintenant complet, avec une extension d'offre qui va être intéressante sur le domaine Saint-François-d'Assise et sur la ville.

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas d'autres, je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Approuvé à la majorité par 29 voix pour et 2 abstentions Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD

3. Modification du règlement de fonctionnement petite enfance de la ville

Madame d'ESTEVE

Il s'agit de modifications assez légères mais qu'il était quand même important de notifier dans le règlement. Suite à des échanges avec la CAFY en janvier 2025, des évolutions doivent nous permettre une mise à jour de ce règlement. Notamment, le barème des participations familiales a évolué, avec des tarifs revus à la hausse par la CNAV et qui doivent être appliqués par la commune.

La présence de la famille d'un enfant en situation de handicap, bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé à la charge de la famille, permet d'appliquer le taux d'effort de participation familiale immédiatement inférieur. Les arrondis horaires pratiqués doivent être indiqués dans le règlement, et notamment concernant la facturation, il y a une tolérance jusqu'à sept minutes et à partir de la huitième on se doit de facturer par quart d'heure. C'est la nouveauté, c'est donc inscrit dans le nouveau règlement.

Une référence explicite au respect de la charte de la laïcité doit être ajoutée dans le règlement et doit être affichée dans tous les établissements qui accueillent de jeunes enfants. Des précisions doivent être apportées sur les possibilités de paiement en espèces et le montant maximal pouvant être reçu en espèces est de 300 €.

Nous devons donc :

- Approuver ce règlement actualisé de la petite enfance, tel qu'il est proposé en annexe ;
- Et dire que les modifications de ce règlement s'appliqueront à partir du 15 octobre.

Monsieur le Maire

Merci Sylvie. Y a-t-il des questions ? Monsieur Michel.

Monsieur MICHEL

C'est une question technique : j'imagine que les usagers seront prévenus.

Madame d'ESTEVE

Bien sûr, de toute façon ce sera affiché et ils signent le règlement. C'est-à-dire que pour tout enfant qui rentre en crèche, les familles doivent lire le règlement et nous leur demandons de le signer.

Monsieur MICHEL

Notamment par rapport à la fameuse minute.

Madame d'ESTEVE

Bien évidemment, vous avez raison.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Approuvé à l'unanimité

VI. ANIMATION – CULTURE - SPORTS

1. Convention de partenariat avec l'association « Club de danse de La Celle-Saint-Cloud »

Madame MARADEIX

Si vous souhaitez apprendre à danser la valse ou le tango, c'est maintenant possible à La Celle-Saint-Cloud. Pour cela, la nouvelle association Club de danse de La Celle-Saint-Cloud, déclarée en préfecture le 29 juin 2025, a sollicité la ville pour l'obtention de créneaux dans un gymnase pour la pratique de la danse à deux, en particulier de la danse de salon.

Un créneau étant libre dans le gymnase Morel de Vindé le mardi soir, la ville propose de mettre ce créneau à disposition du club de danse. Comme pour les autres associations sportives utilisatrices de nos équipements sportifs, cette mise à disposition sera cadréée par la convention de partenariat proposée en annexe.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la mise à disposition au Club de danse de La Celle-Saint-Cloud d'un créneau au gymnase Morel de Vindé ;
- D'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération, qui a pour objet de déterminer les relations de partenariat entre cette association et la ville concernant cette mise à disposition ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent et les avenants à intervenir ;
- De préciser que cette mise à disposition est valable pour l'année scolaire 2025–2026, hors vacances et jours fériés, reconductible selon les termes de la convention.

Monsieur le Maire

Merci Anne-Sophie. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Approuvé à l'unanimité

2. Tarifs et organisation d'un accueil de loisirs en demi-journée en complément des stages organisés par la KAB'-MJC « VACANCES CREATIV »

Madame TRINIAC

La KAB'MJC proposera, à partir des vacances de la Toussaint du mois d'octobre, des stages artistiques et culturels pendant les deuxièmes semaines des vacances scolaires, à destination des CE1, CE2, CM1 et CM2. Ces stages, appelés « Vacances Crétiv » seront organisées sur 2 à 5 jours, les matinées de 10 h à 12 h. Ils seront proposés 4 semaines par an, une semaine aux vacances de la Toussaint, une semaine aux vacances de février, une semaine aux vacances de Pâques et une semaine en été.

En complément, la ville souhaite proposer aux enfants inscrits à ces stages un accueil de loisirs en demi-journée, dans l'esprit de ce qu'elle propose déjà pour les Vacances Activ. Les enfants seront donc accueillis l'après-midi, à partir de 12h30 et jusqu'à 18h30, repas compris. Les enfants qui sont inscrits seront regroupés dans un accueil de loisirs ouvert pendant les vacances concernées, le plus proche possible de la KAB'MJC. Celle-ci s'engage à accompagner les enfants du lieu du stage au centre de loisirs. Les parents pourront, pour la partie centre de loisirs, payer en ligne comme pour toutes les activités périscolaires et extrascolaires municipales. Et les tarifs appliqués seront ceux de la demi-journée avec repas ou de la demi-journée avec panier-repas.

Il vous est donc proposé ce soir :

- D'approuver la mise en place d'un accueil de loisirs en complément des stages Vacances Creativ proposés par la KAB'MJC ;
- Et d'approuver l'application des tarifs correspondants, pour lesquels est proposée une dégressivité en fonction du quotient familial, en référence au barème Familles plus et son règlement.

Monsieur le Maire

Merci. Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Il y a deux votes au bout du compte, nous sommes pour la mise en place de cet accueil de loisirs mais contre les tarifs, comme toujours. Je ne sais pas ce que vous nous proposez, nous nous abstention au total ?

Monsieur le Maire

Non, il faut choisir, Monsieur Blanchard.

Madame TRINIAC

Oui, parce qu'en réalité le projet des stages est propre à la MJC, pour nous il s'agit juste de proposer d'accueillir ces enfants en complément, et forcément avec la grille de tarifs qui existe. C'est donc un peu un tout, nous ne pouvons pas séparer.

Monsieur le Maire

C'est un tout, c'est un choix cornélien (*rires*).

Monsieur BLANCHARD

Nous allons donc voter pour.

Madame TRINIAC

Je vous remercie pour les enfants et les familles.

Monsieur le Maire

Nous allons déroger à un principe.

Monsieur BLANCHARD

Mais je tiens à ce qu'il soit précisé au compte-rendu que nous sommes contre les tarifs.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur Blanchard. Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas d'autre, je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Approuvé à l'unanimité

VII. AFFAIRES GENERALES

1. Approbation de la liste des concessions reprises en état d'abandon au cimetière traditionnel

Madame MARADEIX

La ville de La Celle-Saint-Cloud est dotée de deux cimetières, contigus, ils sont situés Avenue de la Pompadour. Depuis quelques années, la commune a entrepris un recensement des tombes abandonnées au sein de ces cimetières, en raison tout d'abord des risques qu'elles sont susceptibles de représenter pour la sécurité ou la salubrité publique, et ensuite dans un souci de bonne gestion de ces sites. Plusieurs conditions doivent être réunies pour que la commune puisse entamer la procédure de reprise :

- La concession doit avoir plus de 30 ans ;
- Aucune inhumation ne doit y avoir été effectuée depuis au moins 10 ans ;

- Concession centenaire ou perpétuelle, son entretien ne doit pas incomber à la commune ou à un établissement public, en vertu d'une donation ou d'une disposition testamentaire régulièrement acceptée ;
- La concession de doit plus être entretenue.

La procédure de reprise des concessions nécessite deux constatations successives de leur abandon à un an d'intervalle. À l'issue, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le principe de la reprise des concessions dont l'abandon a été constaté. Suite au vote de l'assemblée délibérante, il appartiendra au maire de prononcer la reprise de tous les terrains concernés par l'arrêté. Les matériaux, monuments et emblèmes funéraires restés sur les concessions abandonnées seront enlevés. Les restes des personnes inhumées de chaque emplacement repris seront exhumés. Le caractère familial de l'inhumation devant être respecté pour chaque concession, ces restes seront rassemblés dans un cercueil de grandeur appropriée. Ces restes seront aussitôt réinhumés dans l'ossuaire situé dans le cimetière traditionnel. Lorsque toutes ces formalités auront été accomplies, la commune pourra à nouveau concéder le terrain repris à une autre personne.

Les concessions de l'ancien cimetière ont fait l'objet d'un examen aboutissant à une procédure de reprise, pour certaines d'entre elles, eu égard à leur état d'abandon et de dangerosité. Conformément à l'article L.2223-18 du code général des collectivités territoriales, le maire a avisé les familles concernées puis dressé un premier procès-verbal d'abandon en date du 6 novembre 2023. Une copie de ce procès-verbal a été notifiée aux familles, publiée par voie d'affichage à l'hôtel de ville et aux portes des deux cimetières. En application de l'article L.2223-17 du code général des collectivités territoriales, un an après cette première démarche, un nouveau procès-verbal a été dressé le 5 mai 2025 pour 20 concessions, et a fait l'objet des mêmes mesures de publicité.

Les procès-verbaux de constatation ayant été dressés conformément aux dispositions précédemment citées, le conseil municipal doit se prononcer définitivement sur le principe de la reprise de ces 20 concessions. Je ne vais pas toutes vous les nommer, vous les avez dans la délibération.

Il est ainsi proposé au conseil municipal :

- De déclarer définitivement à l'état d'abandon les 20 concessions suivantes ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à reprendre ces concessions au nom de la ville de La Celle-Saint-Cloud, et à les remettre en état pour procéder à de nouvelles inhumations ;
- De dire que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire

Merci Anne-Sophie. Y a-t-il des questions ? Andrée.

Madame BLOCH

Qui va se charger de ces travaux ?

Monsieur le Maire

C'est la commune.

Madame BLOCH

Oui, mais ce n'est pas vous, Monsieur le maire (*rires*).

Madame MARADEIX

Nous avons demandé des devis pour faire intervenir des sociétés spécialisées.

Madame BLOCH

Je n'imagine pas que ce soient des employés communaux.

Monsieur le Maire

Non, ce sont des prestataires.

Madame BLOCH

C'était le but de ma question.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Michel.

Monsieur MICHEL

Une question très rapide : malheureusement, je connais bien ce cimetière puisque mon père y est enterré, et il manque souvent des containers ou, en tout cas, ils sont trop loin, c'est un peu compliqué parfois. Si, en même temps, on pouvait améliorer un peu cette partie-là, parce que le cimetière est assez grand, ce serait agréable.

Monsieur le Maire

Bien, Anne-Sophie va regarder. Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas, je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, je vous en remercie.

Approuvé à l'unanimité**2. Modification n°4 de la composition de la commission municipale Aménagement Bâtiments Transports****Monsieur le Maire**

Nous arrivons à des questions plus statutaires du fonctionnement de notre conseil municipal. Le premier point regroupe deux délibérations, l'une qui vise à modifier la composition de la commission aménagement-bâtiments-transports et la seconde qui concerne la modification de la composition de la commission finances-affaires générales. Puisque c'était au départ une demande de Madame Ojeda-Collet, j'ai eu l'occasion de la voir récemment et de lui poser la question de son souhait de rester, ou non, dans la commission finances-affaires générales. Elle m'a confirmé son souhait de démissionner de cette commission et elle souhaitait que Monsieur Baraton rentre dans cette commission. Et comme je lui demandais si, au contraire, elle souhaitait aller dans la commission aménagement-bâtiments-transports à la place de Monsieur Baraton, elle m'a dit : « Non, pour des raisons personnelles, je ne peux pas venir au conseil municipal et, par conséquent, je souhaite démissionner de cette commission tout en restant, évidemment, membre du conseil municipal. »

Ce que je vous propose...

Monsieur BARATON

Non, attendez Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire

Permettez-moi de terminer ma phrase, Monsieur Baraton, ne vous énervez pas.

Je reconnaissais que c'est une affaire qui dure un certain temps, je propose donc que Monsieur Baraton, s'il en est...

Monsieur BARATON

Non, Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire

Mais laissez-moi terminer ma phrase !

Monsieur BARATON

Non, mais vous citez...

Monsieur le Maire

Je peux terminer ma phrase ? C'est quand même très fatigant !

Monsieur BARATON

Terminez.

Monsieur le Maire

Je propose que Monsieur Baraton rentre à la commission des finances.

Monsieur BARATON

J'ai quand même le droit de donner mon avis !

Monsieur le Maire

Je propose...

Monsieur BARATON

Oui, proposez, proposez.

Monsieur le Maire

Mais Monsieur Baraton, arrêtez, s'il vous plaît ! Je vous ai fait un courrier, je vous propose de rentrer à la commission des finances, auquel cas nous voterions à main levée dans le cadre de ce conseil.

Monsieur BARATON

Je vais vous répondre, Monsieur le maire.

Monsieur le Maire

Répondez-moi.

Monsieur BARATON

Vous savez très bien que ce que vous proposez est illégal. J'ai saisi le préfet il y a déjà un an et il m'a répondu : « Je tenais à vous préciser que j'ai rappelé ce jour à Monsieur le maire de La Celle-Saint-Cloud les règles en matière de modification des commissions municipales, et l'ai invité à envisager la modification du règlement intérieur pour permettre le remplacement des membres. » Parce que dans le règlement intérieur du conseil municipal, nous sommes élus jusqu'à la fin du mandat, nous ne pouvons pas être remplacés.

Donc, Monsieur le maire, c'est totalement illégal et nous ne pouvons pas voter des délibérations illégales.

Monsieur le Maire

J'ai fait cette proposition, d'ailleurs ce que vous dites n'est pas tout à fait exact. Je m'en suis entretenu avec le secrétaire général de la préfecture, pas le préfet lui-même, qui m'a dit : « Effectivement, il y a deux possibilités, on pourrait envisager que vous modifiez le règlement intérieur, ou bien vous pouvez considérer que l'interprétation initiale n'était pas la bonne. Et dire qu'il n'y avait donc pas lieu de modifier le règlement intérieur, mais qu'effectivement, dans un groupe donné, une personne pouvait le quitter. » L'important c'est qu'il n'y ait plus de deux ou trois membres des groupes, en fonction de la proportionnalité, qui soient dans chaque commission. Vous aviez un poste dans cette commission, ma proposition était de vous nommer dans cette commission puisque Carmen Ojeda-Collet ne vient plus au conseil municipal depuis un certain nombre d'années. Mais si vous le refusez, vous le refusez, je ne peux pas aller au-delà.

Monsieur BARATON

Ce n'est pas une question de refuser, Monsieur le maire, vous dites ce que le secrétaire du préfet vous a dit, j'aimerais bien voir l'écrit.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas le secrétaire du préfet.

Monsieur BARATON

Parce que je sais lire le règlement intérieur du conseil municipal, il est très clair, il n'a pas été abrogé ou modifié, c'est très clair. Tout est parti du mois d'octobre 2024, où Madame Juliette Decaudin ne voulant plus faire partie de la commission des affaires techniques, vous avez nommé Monsieur

Boumendil à sa place, et c'est complètement illégal, vous le savez très bien ! Ce n'est donc pas la peine de passer une délibération illégale.

Monsieur le Maire

Comme vous voulez. En tout cas, j'ai eu, avec le secrétaire général de la préfecture, une discussion qui était très sereine et très paisible. Je dis les choses ! Nous ne sommes pas en bagarre en permanence ! Si vous ne voulez pas l'accepter, vous ne l'acceptez pas et nous retirons ces deux délibérations, comme ça, l'affaire est réglée.

Point retiré

- 3. Modification n°1 de la composition de la commission municipale Finances Affaires Générales Vie Économique Commerce**

Point retiré

- 4. Maintien ou non d'un adjoint au Maire dans ses fonctions (article L.2122-18 CGCT)**

Monsieur le Maire

Autre sujet qui va maintenant nous occuper, il s'agit du maintien ou non d'un adjoint au maire dans ses fonctions. C'est un sujet auquel je ne souhaitais vraiment pas arriver, c'est toujours désagréable. Un adjoint est nommé et ensuite sa responsabilité est de travailler dans le cadre de son équipe municipale majoritaire.

Je voudrais quand même rappeler un certain nombre de choses. Une commune, c'est compliqué à gérer, ici, dans la municipalité, c'est-à-dire dans l'équipe des maires-adjoints qui, autour du maire, gèrent la commune. S'il y a mésentente, déloyauté, des oppositions, des critiques permanentes, cela ne peut pas marcher. D'ailleurs, ce que je suis en train de vous dire, ce n'est pas seulement le bon sens, c'est la loi. La loi qui dit que le bon fonctionnement de l'administration municipale, c'est le maire qui en est chargé ET le maire qui peut déléguer, sous sa responsabilité, à un ou plusieurs adjoints, une partie de ses fonctions. Pour que la fonction administrative municipale puisse fonctionner, il faut une majorité, sinon, cela ne fonctionne pas, nous voyons ce qu'il se passe au niveau de l'État, cela ne fonctionne pas, pas de majorité, pas de fonctionnement. La commune, c'est sérieux, des gens attendent de nous des travaux, des réalisations, des engagements. Il faut donc que la majorité gère sérieusement les affaires dont elle a la charge et sur laquelle elle a été élue par les concitoyens. Cela s'appelle donc la loyauté. Dans une équipe majoritaire, dans une municipalité composée d'un certain nombre de maires-adjoints, il y a un principe de base : c'est la loyauté, la solidarité, l'honnêteté.

Lorsque cela n'est plus possible, pour des raisons qui appartiennent à tel ou tel ou, en tout cas, qui ne relèvent que de la responsabilité de chacun, lorsqu'il y a le choix de s'opposer à la majorité municipale, au surplus lorsqu'il y a des manquements aux principes d'application des maires-adjoints dans leur fonction, à un moment donné ce n'est plus possible, cela ne marche pas. Et à ce moment-là, que fait le maire ? Il retire la délégation qu'il avait confiée. C'est la première fois que cela m'arrive, je n'ai jamais retiré de délégation.

Monsieur BARATON

Ah bon, Monsieur le maire, vous êtes sûr ?

Monsieur le Maire

Vous parlez de vous ?

Monsieur BARATON

Oui.

Monsieur le Maire

Quand cela vous est arrivé — je vais faire une petite parenthèse...

Monsieur BARATON

Ce n'est pas vous qui l'avez fait ?

Monsieur le Maire

Non.

Monsieur BARATON

Ah !

Monsieur le Maire

Je vais aller jusqu'au bout, parce que cela est arrivé à Monsieur Baraton de se voir retirer sa délégation en 2013. Au moment où sa délégation a été retirée, j'étais moi-même dans un service de soins intensifs à l'hôpital Mignot, j'avais fait un arrêt cardiaque. Ce que je vous dis est la réalité. Seulement, Monsieur Baraton était au conseil et a dit qu'il était candidat pour être maire. Ce n'est pas moi qui lui retirais sa délégation ! Oui, je dit les choses comme elles sont ! C'est exactement ce qui s'est passé ! Interrogez les gens autour de vous ! C'est Madame Duchesne, qui était première-adjointe, qui a retiré la délégation, ce n'est pas moi, j'étais à l'hôpital à ce moment-là. Peu importe, ce n'est pas de vous dont on parle. Monsieur Baraton, vous mélangez les sujets.

Je reviens à notre situation. Nous avons une majorité, cette majorité, nous allons la conserver, nous allons aller jusqu'au bout de ce mandat, par honnêteté, par esprit de responsabilité et parce que les Cellois nous le demandent. Et la dissidence qui s'est créée, de maires-adjoints, est quelque chose que j'éviterai de qualifier. Pour moi, c'était un grand regret, parce que c'étaient des personnes que j'estimais, que j'avais accueillies dans l'équipe municipale, auxquelles j'avais confié des responsabilités et qui n'ont pas accepté de faire confiance, qui ont critiqué, qui ont mal joué, ce n'est pas bien. Je le dis honnêtement comme je le pense, ce n'est pas bien, on ne fait pas des choses comme ça, mais à un moment donné on en tire les conséquences.

Dans le cas de Monsieur Aubouin, j'ai décidé de lui retirer sa délégation et le code général des collectivités territoriales dit que le maire a parfaitement le droit de retirer la délégation d'un adjoint lorsqu'il y a rupture de confiance. Et que pour préserver la bonne marche de l'administration, il est totalement dans son droit de retirer une délégation. Et lorsqu'il retire une délégation, le conseil municipal est amené à se prononcer sur le maintien, ou non, de l'adjoint dans ses fonctions.

C'est ce que nous allons faire maintenant. Évidemment, je pense que Monsieur Aubouin va vouloir s'exprimer, je lui laisse la parole s'il le souhaite et nous procéderons au vote ensuite.

Monsieur AUBOUIN

Je pourrais m'exprimer, évidemment, mais comme la délibération concerne aussi Dominique PAGES...

Monsieur le Maire

Non, il y a deux délibérations différentes, Monsieur.

Monsieur AUBOUIN

Je ne vais pas commenter, parce que nous serions partis pour la soirée, des récriminations interpersonnelles des uns et des autres au sein de ce conseil municipal. Je vais simplement dire une chose : effectivement, le code général des collectivités locales, dans son article 2122-18, donne la capacité au maire de retirer une délégation à l'adjoint. Et il le fait sans être obligé de motiver son acte, c'est dans le code, il n'y a rien à redire là-dessus, c'est juste l'application de la loi. Ensuite, dit le même article, lorsque le maire retire une délégation, il présente — sans préciser à quel moment d'ailleurs — au conseil municipal la possibilité de retirer ou de conserver la qualité d'adjoint au maire qui n'est pas directement attachée à celle de la délégation. Parce que je rappelle que l'adjoint au maire à d'autres fonctions liées à l'État civil en particulier, par exemple la célébration d'un mariage mais à toute autre sorte de fonction qui peut être détachable. Ce qui veut dire que l'on peut effectivement ne pas avoir de délégation et conserver ses fonctions d'adjoint ; c'est la loi. C'est un élément.

Pour aller jusqu'au bout, ce qui est étonnant dans cette affaire, Monsieur le maire, c'est que si vous aviez pris cette décision il y a un an, je pense que ma réponse aurait été beaucoup plus embarrassée qu'aujourd'hui. Mais, comme vous le savez, en droit administratif vous avez la loi et la jurisprudence qui est l'interprétation de la loi. Et la jurisprudence est d'autant plus impérative qu'elle émane du Conseil d'État. Or, le Conseil d'État s'est prononcé à plusieurs reprises sur ce type de décision et a estimé qu'une décision de ce type ne pouvait pas être motivée pour des raisons politiques ou électorales. Or, la période des élections municipales est lancée, tout le monde le sait, vous l'avez d'ailleurs dit dès le mois de juin. Et sans motiver votre décision, je pense que le tribunal administratif n'aura aucune peine à la remettre en cause.

C'est la seule chose que je voulais dire. J'appelle simplement les collègues à s'abstenir sur cette délibération, parce qu'évidemment ce serait quand même très embêtant qu'après avoir décidé de ma perte de fonction d'adjoint, on soit obligé de me la rétrocéder à la veille des élections municipales. Merci.

Monsieur le Maire

Sur ce plan juridique, Monsieur Aubouin, vous faites erreur. Parce que le fait de se présenter aux élections n'implique pas le fait de critiquer systématiquement l'action de la municipalité, du conseil municipal du groupe majoritaire au cours des mois et des années qui ont précédé cette décision. C'est ce que vous faites, les masques sont tombés, nous avons rapporté à l'occasion du conseil municipal de juin 2025 tout ce que vous disiez de mal et de profondément critique contre l'action de notre équipe majoritaire. Et je dois dire aussi — pardon, mais vous l'oubliez un peu trop — qu'il y a une question d'assiduité et d'implication s'agissant de votre cas personnel. Lorsque vous dites que vous avez voté tous les budgets, ce n'est pas vrai. Alors que vous étiez maire-adjoint aux finances, vous n'étiez pas là au budget 2024. Tous les maires-adjoints le savent bien, vous n'avez jamais pris aucune initiative, ni participé à notre vie collective. Et surtout, le fait déclencheur de ce retrait de délégation, c'est qu'alors que vous étiez même maire-adjoint aux finances, au conseil municipal du 16 juin 2025 vous avez refusé d'approuver le compte administratif, qui était pourtant le résultat de ce qui aurait dû être votre gestion.

À un moment donné, les bras nous en tombent. Il y a manière et manière, si l'on critique l'action municipale systématiquement, que l'on accepte l'opposition à ce moment-là, c'est une question d'honnêteté personnelle. D'ailleurs, dans la plupart des cas, les gens démissionnent de leurs fonctions, acceptent d'en tirer les conséquences et prennent une attitude purement politique. Mais vous ne pouvez pas jouer sur les deux tableaux, vous ne pouvez pas, à la fois être dans l'équipe municipale et contre l'équipe municipale. Dans la vie, il faut être cohérent, il faut choisir, il faut savoir ce que l'on fait, le blanc et le noir ce n'est pas la même couleur, le oui et le non ce n'est pas la même chose.

C'est la raison pour laquelle nous allons maintenant procéder au vote. Monsieur Blanchard, pardon.

Monsieur BLANCHARD

Je n'ai aucun commentaire à faire, si ce n'est de préciser que nous ne participerons pas au vote.

Monsieur le Maire

C'est noté. Monsieur MICHEL.

Monsieur MICHEL

Personnellement, je vais participer au vote et, encore une fois, je suis navré d'intervenir de cette façon, Monsieur Aubouin. Mais comme le disait une ancienne porte-parole de notre cher président, les bras m'en tombent. Je rappelle que je suis dans la majorité, j'interviendrai après la deuxième délibération et je m'adresserai au maire, mais là, je m'adresse à vous.

Il y a quand même des choses un peu étranges, et je rappelle que je suis dans la majorité, dans l'opposition, pardon (*rires*), mais bientôt, mais à la place d'Olivier Delaporte, j'aurais agi de la même façon. Je m'explique rapidement. Vous dites que vous êtes exclu, que vous ne participez à rien, etc.,

et vous dites, et vous relevez qu'une délégation ne fait pas un maire-adjoint et inversement. En gros, ce que vous nous dites c'est que vous acceptez très volontiers de recevoir des indemnités pour célébrer quelques mariages de temps en temps. Au-delà des responsabilités qu'ont tous les maires-adjoints mais qui, la plupart du temps, ne sont pas exercées, vous le savez parfaitement bien.

Personnellement, je suis élu depuis 17 ans et je suis dans cette ville depuis 1978. Et, franchement, vous manquez vraiment d'humilité, je vous le dis les yeux dans les yeux, vous assénez des choses. Prenez en compte l'assemblée présente ici. Encore une fois, je rappelle que ce que vous êtes en train de dire là, c'est que vous allez donc faire un contentieux, et vous avez le droit de le faire, il sera jugé, « vous aurez ma réponse », etc. Figurez-vous que je suis moi-même en contentieux avec la ville, mais sur un autre sujet, mais on ne peut pas tout mélanger. Et encore une fois — et là, je rejoins le maire — lorsque l'on n'est pas d'accord, on démissionne et on le fait rapidement, on ne le fait pas à la fin d'un mandat. Ou alors, cela veut dire que vous avez attendu la fin du mandat pour percevoir vos indemnités, je reviens sur le sujet. C'est une somme qui peut paraître importante pour certains, moins importante pour d'autres, mais ça reste une somme. Et donc, votre discours très lissé me dérange. Je m'exprime peu dans ce conseil mais là, je m'exprime et, encore une fois, cela n'a rien à voir avec l'élection qui se déroulera dans cinq mois. Je vous dis les choses comme je les pense, d'homme à homme et je vous regarde en les disant.

Monsieur AUBOUIN

Je peux répondre ? Parce que je suis de nouveau mis en cause par Monsieur Michel qui me fait beaucoup d'honneur ce soir à évoquer mon cas particulier à chaque fois.

Les indemnités sont uniquement dues pour les délégations, c'est-à-dire que la question de la délégation ne se pose pas et la question des indemnités non plus. La question qui est posée est celle-ci, celle de ce soir : c'est uniquement la question de la fonction d'adjoint, celle qui permet de célébrer les mariages et les fonctions d'officier de police judiciaire. Et pour ces fonctions-là, il n'y a pas d'indemnités, Monsieur Michel, je le rappelle.

Monsieur MICHEL

Merci, Monsieur Aubouin, je connais parfaitement bien le fonctionnement des collectivités territoriales pour y travailler depuis plus de 20 ans. Je suis directeur général des services pour une autre ville, je vous remercie bien de me rappeler le fonctionnement des collectivités. Votre délégation, vous l'avez perdue le 15 juillet, je crois, vous avez donc été indemnisé jusqu'au 15 juillet de cette année. Je vous parle d'avoir pris une décision et d'avoir figé un positionnement avant. Vous n'êtes pas d'accord avec différentes choses, vous quittez le navire et vous laissez la place à quelqu'un d'autre. Parce que ça peut aussi être une personne de l'opposition, pourquoi pas ? Et je ne parle pas de moi, je parle de l'ensemble du conseil municipal.

Madame SALSAT

Je voudrais intervenir sur cette délibération que je trouve un peu dérangeante en période électorale. Effectivement, elle aurait été prise il y a un ou deux ans, pourquoi pas ? Mais la prendre alors que la campagne électorale est ouverte, c'est quand même un peu nous faire offense que de penser que l'on ne peut pas imaginer que ce n'est pas en raison de la décision de Michel Aubouin et ensuite de Dominique de s'investir un peu plus dans la ville et de se porter candidat à une élection.

Mais au-delà des personnes, je voudrais quand même attirer l'attention des uns et des autres sur l'idée, en tout cas que je me fais, de la démocratie et de la démocratie locale. Elle tient en un seul mot, c'est tout simplement « que le meilleur gagne. » Et pour cela, il n'y a pas besoin de prendre des mesures punitives, préventives, de coercition ou de pression. Les candidats doivent compétiter de façon tout à fait égale et loyale, qu'ils soient maire sortant, parachuté, local, outsider, peu importe comment on les appelle. Je trouve que cette délibération, si elle était votée, enverrait un très mauvais signal à nos concitoyens, le signal d'un règlement de comptes interne en pleine période électorale. Elle ne m'aurait peut-être pas dérangée il y a un an, mais là, dans le contexte électoral, elle me dérange.

Je pense donc que, à la fois individuellement et collectivement, nous ne sortirions pas grandis de donner cette image de règlement de comptes interne, alors que les Français et les Cellois, compte tenu du contexte local et national, n'ont vraiment pas envie de cela. Je trouve donc que ce n'est vraiment pas le moment d'avoir ce type de délibération qui aurait pu avoir lieu il y a un ou deux ans, si l'on reproche à Michel et Dominique de ne pas faire le job depuis de nombreux mois où de nombreuses années. Et la période est vraiment mal trouvée, à mon sens. Pour cette raison, et pour l'image de notre conseil, je souhaiterais que cette délibération ne soit pas adoptée, que les personnes soient maintenues dans leurs fonctions. D'autant que cela n'entraîne pas, comme vous l'avez dit et comme Michel l'a confirmé, de rémunération.

Monsieur le Maire

C'est un point de vue que vous exprimez. Pour les gens qui ne connaissent pas forcément bien le fonctionnement municipal, je rappelle que la municipalité est un petit groupe, une petite équipe de maires-adjoints autour du maire. Ils réalisent un programme global, qui est l'action de la municipalité, sur lequel nous avons été des élus, et qui conseillent le maire. À partir du moment où il y a une division profonde au sein de cette municipalité, des ressentiments très forts, nous ne pouvons plus travailler ensemble et c'est cela qui est inacceptable.

Nous entendons nos concitoyens demander de clarifier la situation. Dans une équipe municipale, nous ne pouvons pas avoir des gens qui pensent des choses radicalement contraires, ce n'est pas possible. C'est une question d'honnêteté personnelle, de droiture, de loyauté. La loyauté, ça compte dans la vie, c'est important. Si l'on n'est pas loyal avec ses collègues de la municipalité, alors que les choses sont difficiles, que la conduite d'une collectivité est difficile, cela ne peut pas marcher. C'est donc pour le bon fonctionnement de l'administration communale que je vous propose cette délibération que je vais demander à Sylvie de lire.

Madame PAGES

Juste une seconde avant, parce que j'ai...

Monsieur le Maire

Cela ne vous concerne pas.

Monsieur BARATON

S'il vous plaît, Monsieur le Maire.

Madame PAGES

Parce que vous avez séparé les deux.

Madame d'ESTEVE

Oui, c'est noté comme ça, il y a deux délibérations.

Madame PAGES

Non, ce n'est pas noté comme ça.

Madame d'ESTEVE

Si.

Monsieur le Maire

Il y a deux délibérations.

Madame d'ESTEVE

Il y a deux délibérations, je les ai là.

Monsieur le Maire

Nous allons laisser Madame d'ESTEVE la lire.

Madame d'ESTEVE

« VU l'arrêté 2025-32, portant retrait des délégations de fonctions, en ce qui concerne le sixième adjoint, c'est-à-dire Monsieur Aubouin,

VU l'avis favorable de la commission des finances-affaires générales-vie économique-commerce en date du 1^{er} octobre 2025,

CONSIDERANT que le maire est le seul chargé de l'administration, mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

CONSIDERANT que les délégations données par le maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

CONSIDERANT que, dans un souci de bonne marche de l'administration communale, il a été procédé au retrait des délégations de fonctions dévolues à Monsieur Aubouin, en date du 15 juillet 2025,

CONSIDERANT que lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

CONSIDERANT que le vote du maintien de l'adjoint dans ses fonctions a lieu au scrutin public, à la demande du quart des membres présents, ou au scrutin secret lorsque l'un des membres présents le réclame. »

Monsieur le Maire

Merci. Nous avons donc deux votes sur cette première délibération, je propose le vote à scrutin public.

Monsieur BARATON

Monsieur le maire, je pense qu'à partir du moment où c'est nominatif, le vote à bulletin secret peut avoir lieu. Parce que l'on sait que certaines personnes vont voter dans votre sens parce qu'elles ont peur d'un certain nombre de choses. Oui, Monsieur le maire, je sais ce que je dis ! Je sais ce que je dis !

Monsieur le Maire

Monsieur Baraton, nous appliquons la loi ici.

Monsieur BARATON

Vous appliquez toujours la loi.

Monsieur le Maire

Mais, Monsieur Baraton, nous appliquons la loi. Le CGCT dit...

Monsieur BARATON

Il n'y a pas de date entre les deux, Monsieur le maire !

Monsieur le Maire

...qu'il y a un vote à bulletin secret si le tiers des présents le demande.

Monsieur BARATON

Il faut déjà demander !

Monsieur le Maire

Qui demande le vote à bulletin secret ? Huit et nous sommes 30, vous n'avez donc pas le tiers, par conséquent nous allons voter au scrutin public, c'est-à-dire à main levée. Je vais donc demander : qui décide de maintenir Monsieur Aubouin dans ses fonctions de maire-adjoint ? Huit. Qui décide de ne pas maintenir Monsieur Aubouin dans ses fonctions de maire-adjoint ? Vingt. Monsieur Aubouin est donc démis de ses fonctions d'adjoint.

Approuvé à la majorité par 23 voix pour, 8 voix contre Michel AUBOUIN, Dominique PAGES, Georges LEFEBURE, Jean-Luc PRIEUR, Geneviève SALSAT, Jean-François BARATON, Jean-

5. Maintien ou non d'un adjoint au Maire dans ses fonctions (article L.2122-18 CGCT)

Monsieur le Maire

Nous allons maintenant examiner la délibération suivante, je vais demander à Sylvie de la lire.

Madame d'ESTEVE

« VU l'arrêté 2025-41 du 10 septembre 2025, portant retrait des délégations de fonctions du neuvième adjoint, c'est-à-dire de Madame Pages,

VU l'avis favorable de la commission des finances-affaires générales-affaires économiques-commerce, en date du 1^{er} octobre 2025,

CONSIDERANT que le maire est seul chargé de l'administration, mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions par un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

CONSIDERANT que les délégations données par le maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

CONSIDERANT que dans un souci de bonne marche de l'administration communale, il a été procédé au retrait des délégations de fonctions dévolues à Madame Pagès, en date du 10 septembre 2025,

CONSIDERANT que lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

CONSIDERANT que le vote du maintien de l'adjoint dans ses fonctions a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents, ou au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclament. »

Monsieur le Maire

J'imagine que le vote à bulletin secret n'est pas possible, qui veut voter à scrutin secret ? Six. Qui veut voter à scrutin public ? Une large majorité.

(Intervention inaudible – Hors micro – 02.55.54)

Madame d'ESTEVE

Oui, parce que j'ai un pouvoir, Monsieur.

Monsieur le Maire

Vous permettez, vous n'avez pas à intervenir.

(Intervention inaudible – Hors micro – 02.55.59)

Monsieur le Maire

Je mets aux voix. Monsieur Baraton, vous n'avez pas la parole. Je demande qui décide de maintenir Madame Pagès dans ses fonctions.

Madame PAGES

Oui, je demande la parole.

Monsieur le Maire

Vous avez la parole.

Madame PAGES

C'est bien ce que je fais. Je vais parler un peu, dans tout procès il y a toujours un avocat de la défense, je vais me faire mon propre avocat.

D'abord, je voulais dire le plaisir que j'avais eu à servir les enjeux de la mairie et à travailler avec les services de la mairie, dont j'ai pu apprécier la compétence et le dévouement. Et je compte sur les personnes derrière moi pour que cela leur soit rapporté.

Effectivement, le 10 septembre Monsieur le maire a mis fin à mes délégations et aujourd'hui il vous est demandé de maintenir ou de ne pas maintenir mon poste d'adjoint, disons plutôt qu'il vous est demandé de ne pas le maintenir.

Je ne vais pas revenir aux détails, mais malgré tout il a été dit des choses pour Monsieur Aubouin, pour moi on a juste lu la délibération. Je suppose donc que l'on me reproche à moi aussi un défaut de loyauté. Je trouve le propos un peu fort, parce qu'entre septembre et décembre 2024, je faisais partie de l'équipe qui préparait les municipales avec Monsieur le maire et d'autres gens. A priori, je n'aurais eu aucune raison d'en partir. Si ce n'est que j'ai posé des questions précises, c'est vrai que je ne voulais pas de parachuté dans la commune. Je ne cite pas de nom, tout le monde pense à une personne, mais c'est juste que ce n'est pas un parachuté plutôt qu'un autre, ce n'est pas une question de personne. Je considère que les enjeux locaux sont l'un des derniers endroits où l'on peut avoir des gens de terrain, homme ou femme, et pas forcément servir des intérêts politiques de quelqu'un qui a besoin d'un ancrage local, quel qu'il soit. Je n'ai pas eu de réponse, et pour cause, je pense que le parachuté arrivera dans une liste, c'est sûr, et il ne s'agit pas de lui personnellement, encore une fois.

Le local jeunes a vu le jour, tant mieux, il a surtout vu le jour parce que je déclarais haut et fort que Laurence Augère s'y est cassé les dents, Laurent (inaudible 02.58.19) aussi et moi aussi. Il a donc fini par voir le jour et j'en suis ravie, je l'ai toujours dit.

Après, il y a eu d'autres choses. On nous disait : « Prenez les rênes parce que nous, on ne se représentera pas » et lorsqu'on les prenait, finalement, elles étaient reprises assez vite. Et c'est vrai que, du coup, j'ai perdu confiance dans la façon de gérer cette campagne municipale, et dans le fait que l'on aurait un projet sur lequel on discuterait, et que je saurais en temps utile avec qui je partais. D'ailleurs, je constate quand même que, pour l'instant, on ne sait pas qui part dans notre camp mais peut-être le savent-ils.

De tous ces éléments, je pensais discuter avec Monsieur le maire lorsque je lui ai dit que je ne partirai pas en 2026, mais je n'en ai pas eu l'occasion. Et, Monsieur le maire, vous êtes très policé en conseil mais vous m'avez dit : « Si tu pars, je te préviens, ce sera la guerre et tu n'imagines même pas à quel point. » Alors là, la réponse était précise et c'est en dessous de la vérité, c'était une guerre totale.

Je dis juste une chose : quel est l'enjeu ? Il n'est pas sur nos personnes, Michel Aubouin et moi-même allons perdre nos qualités de maire-adjoint. Je le regrette, c'est vrai, j'ai dit à quel point j'avais eu plaisir à les exercer, et à quel point je l'avais fait avec tout le sérieux possible, mais nos personnes n'intéressent personne, c'est apparemment normal. Il n'est pas non plus sur le sort de l'élection, ce n'est pas l'élection qui se joue. Il est juste sur un point fondamental, et je rejoins Geneviève, c'est notre capacité à montrer que l'on peut travailler ensemble malgré des divergences.

Vous avez tous fait référence au national, je ne vais donc pas m'en priver, nous avons un exemple législatif, exécutif qui marche magistralement bien en ce moment. En local, nous sommes des hommes et des femmes de terrain, certains sont politiques, d'autres sont fonctionnaires, d'autres comme moi totalement issus de la vie civile. Je reviens sur ce critère mais cela me paraît important, il n'y a pas un délai minimum mais quand même habiter une ville quatre ou cinq ans me paraît normal pour s'engager, mais c'est une autre question. Nous avons tous en commun d'habiter cette ville, nous sommes contents de nous engager. Et c'est cet enjeu-là qui se joue, seulement celui-là.

Dès le début, j'ai dit : « Je travaillerai loyalement avec vous » et certains parmi vous le savent, c'est quand même ce que j'ai fait lorsque j'ai pu le faire, lorsque vous m'avez permis de le faire. Et par contre, j'ai dit : « Je ne m'engagerai pas sur la suite dans ces conditions. » On m'a dit : « Oui, mais tu

comprends, tu es pour ou contre lui ? », les gens parlaient du maire, c'était l'offensé offensant. Il y a eu une dramaturgie qui, à mon avis, n'avait pas lieu d'être. Ce qui se jouait c'était de travailler ensemble, en cohabitation, en divergences, en tout ce que vous voulez, il y a des communes où cela se passe bien. Nous avons peut-être été mal habitués ici parce que, c'est vrai, nous avons une majorité et je rappelle quand même que, pas une fois, je n'ai voté contre. Non seulement j'ai voté pour toutes les résolutions, mais je ne me suis jamais abstenue, je n'ai donc pas eu de défaut de loyauté dans ce sens-là.

Dans ce conseil municipal aujourd'hui, c'est animé, c'est sûr, d'habitude c'est assez lénifiant. Il y a effectivement des oppositions, Monsieur Baraton prend la parole dans l'opposition, on l'écoute poliment. Il y en a d'autres mais, souvent, Monsieur Baraton, Monsieur Blanchard prennent la parole, on les écoute poliment et on passe au vote parce qu'on a une majorité absolue. Finalement, ce n'est pas très sain, parce que l'on n'a pas beaucoup de débats, ce n'est pas très vivifiant et on s'est quand même endormi là-dessus. Dès qu'une liste dit : « Je monte une liste alternative », on a l'impression que c'est un crime de lèse-majesté mais, en réalité, c'est juste une démocratie vivante. Je vais finir mais je prends quelques instants, ce n'est pas trop non plus, je n'ai pas non plus accaparé la parole pendant des mois et des mois.

Je pense à une chose, si vous pensez la même chose que moi alors abstenez-vous si vous pensez que l'on a quand même travaillé correctement ensemble, que je fais bien mon travail et que c'est uniquement pour des raisons politiques. Et je signale quand même que l'on m'avait donné de plus en plus de délégations, si je travaillais si mal que cela il ne fallait pas me les donner au fur et à mesure, et si l'on me les retire, c'est que c'est bien politique. Si vous pensez que je travaillais bien, abstenez-vous, ayez ce courage-là. Parce que parmi vous, certains m'ont dit : « Je ne suis pas politique, je fais du local, je ne veux pas de parachuté. » Mais je suis quand même la seule aujourd'hui à assumer droit dans mes bottes d'être fidèle à ce que je raconte.

Je pense qu'il y a un chemin pour travailler ensemble, je ne suis pas bien sûre que nous allons le trouver ce soir, je voulais vous le dire, mais il y a un chemin pour travailler ensemble, nous devons le trouver et le plus tôt sera le mieux.

Monsieur le Maire

Merci. S'il vous plaît, nous sommes dans une séance de conseil municipal, je suis désolé, le public doit rester discret, c'est la règle démocratique. Monsieur Vignes.

Monsieur VIGNES

Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit lors du dernier conseil sur Monsieur Aubouin, et je pourrais en dire plus. Je voudrais quand même réagir à ce que vient de dire ma colocataire, car Dominique Pagès a été ma troisième colocataire dans mon bureau. Et lorsque Dominique Pagès dit : « Je suis fidèle à ce que je dis », j'aimerais à ce moment-là que tu sois fidèle à ce que tu me disais de Michel Aubouin lorsque nous étions dans le même bureau. Et de tout le mal que tu pensais de lui en disant qu'il ferait mieux de se présenter à Chartres, il faut être cohérent.

(*Interventions dans la salle – Hors micro – 03.04.06*)

Monsieur VIGNES

C'est juste ce que je veux dire, Monsieur Aubouin, je peux parler ?

Monsieur AUBOUIN

C'est un tribunal ? Franchement !

Monsieur VIGNES

Si vous vous présentiez à Chartres, ce serait bien mieux pour les Cellois !

Madame PAGES

Juste une chose, Benoît, nous sommes des colocataires, c'est vrai, mais ce n'est pas très correct. Oui, j'ai pu parfois avoir des propos peu amènes mais, d'abord, on me dressait un portrait de Michel

Aubouin absolument épouvantable, il a quand même fallu que l'on se parle pour que je me rende compte. Et vous-même, tous mes collègues, toi y compris, vous avez quand même largement critiqué des gens avec lesquels vous êtes maintenant. Je ne vais pas citer de noms, mais vos deux voisins de droite, vous les avez largement critiqués et vous partez quand même avec ! Restons donc décents.

(*Applaudissements*)

Monsieur le Maire

Un peu de dignité, s'il vous plaît ! Je vais maintenant mettre aux voix. Un peu de dignité dans cette enceinte, il y a des gens qui seraient très choqués de voir comment se comportent...

Monsieur BARATON

Ah oui !

Monsieur le Maire

Non, Monsieur, non Monsieur !

Monsieur BARATON

Monsieur le maire, je demande la parole.

Monsieur le Maire

Vous n'avez pas à troubler le fonctionnement de l'institution municipale !

Monsieur BARATON

Monsieur le maire, je demande la parole, j'en ai le droit.

Monsieur le Maire

Allez-y.

Monsieur BARATON

Parce que Monsieur Vignes pousse le bouchon un peu loin. Je rappelle que Monsieur Vignes est chargé de la sécurité et des transports. La sécurité sur La Celle-Saint-Cloud, on peut en parler et quant aux transports, il a supprimé une ligne de bus. Parce que c'est facile d'accuser, mais on balaye d'abord devant sa porte.

Monsieur le Maire

On arrête, je vais mettre aux voix. Souhaitez-vous le maintien de Madame Pagès dans ses fonctions de maire-adjoint ? Qui vote oui ? Après, Andrée.

(*Remous dans la salle*)

Monsieur le Maire

Vas-y Andrée.

Madame BLOCH

Je voulais dire que j'avais l'intention de m'abstenir pour le vote, mais vu la présence d'un public qui a été amené par Dominique, cela me fait changer d'opinion.

(*Remous dans la salle*)

Monsieur le Maire

Je mets aux voix : qui souhaite le maintien de Madame Pagès dans ses fonctions de maire-adjointe ? Huit. Qui est contre le maintien de Madame Pagès dans ses fonctions de maire-adjointe ? Dix-neuf. Je vous remercie. Qui s'abstient ? Merci.

Madame Pagès est donc démise de ses fonctions d'adjointe. Je regrette beaucoup cette situation.

(*Remous dans la salle*)

Monsieur le Maire

Je parle aux membres du conseil municipal, Monsieur ! Vous n'avez pas le droit de troubler le fonctionnement du conseil municipal ! Que cela vous plaise ou non, le conseil municipal est une institution que l'on respecte en démocratie, parfaitement ! Vous pouvez être en opposition, c'est votre problème. Mesdames et Messieurs, je vais lever la séance !

Madame d'ESTEVE

Non, non.

Monsieur BARATON

Ah, c'est levé, c'est levé !

Monsieur le Maire

Elle n'est pas levée, nous allons voter des délibérations indispensables.

Approuvé à la majorité par 22 voix pour, 8 voix contre Michel AUBOUIN, Dominique PAGES, Georges LEFEBURE, Jean-Luc PRIEUR, Geneviève SALSAT, Jean-François BARATON, Jean-François THOMAS, Carmen OJENDA-COLLET et 3 abstentions Olivier MOUSTACAS, Marie-Pierre DELAIGUE, Oliver BLANCHARD

6. Suppression de deux postes d'adjoints au Maire devenus vacants

Madame d'ESTEVE

Je présente la délibération suivante, il s'agit de la suppression de deux postes d'adjoints au maire devenus vacants.

(*Intervention inaudible – Hors micro – 03.08.00*)

Monsieur Baraton, si vous voulez partir, vous partez, mais sinon, laissez-moi présenter la délibération !

(*Intervention inaudible – Hors micro – 03.08.05*)

Monsieur le Maire

La séance n'est pas levée.

Madame d'ESTEVE

Si vous voulez partir, vous partez, mais laissez-moi présenter la délibération !

Monsieur le Maire

La séance n'est pas levée.

Monsieur BARATON

Mais si, vous l'avez dit, cela a été enregistré !

(*Remous dans la salle*)

Madame d'ESTEVE

Par délibération 2020–0101, le conseil municipal de La Celle-Saint-Cloud a fixé à 10 le nombre de postes de maires-adjoints. Pour mémoire, la liste actuelle des adjoints au maire est le tableau qui vous est présenté. Par arrêtés 2025–32 et 2025–41, le maire a procédé au retrait des délégations de fonction de Monsieur Aubouin et de Madame Pagès et, par la suite, le conseil municipal a décidé de ne pas maintenir ces derniers dans leur fonction d'adjoint au maire. Monsieur Baraton, ce serait bien que vous vous taisiez, je ne m'entends même plus !

Conformément aux dispositions de l'article 2122–2 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints au maire. Ainsi, dès lors que les sièges deviennent vacants, il lui appartient de se prononcer, soit pour l'élection des nouveaux maires-adjoints, soit pour la suppression des postes concernées, sans que cela n'altère la bonne marche des services municipaux.

Il vous est proposé de décider de supprimer les postes de 6^{ème} et 9^{ème} maire-adjoint. C'est-à-dire que nous fixons ce soir le nombre de maires-adjoints à 8 et nous disons que le tableau du conseil municipal est modifié en conséquence, et que les adjoints, suivant les rangs des positions supprimées, seront promus au rang supérieur.

Monsieur le Maire

Merci Sylvie. Y a-t-il des questions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

D'abord, je m'aperçois que cette délibération était déjà prévue dans l'ordre du jour, vous avez donc déjà anticipé le fait que vous alliez supprimer des adjoints.

Monsieur le Maire

Vous pouvez voter non.

Monsieur BARATON

Et je vais vous dire une chose, c'est intéressant parce que vous auriez pu remercier un certain nombre d'élus qui, de temps en temps, vous passent un peu la brosse à reluire pour qu'ils soient adjoints, et vous ne le faites pas ! Vous allez me dire qu'il ne reste pas beaucoup de temps, mais dans le foot, même dans les prolongations, il y a des changements de joueurs, vous auriez pu le faire. Cela en dit très long, Monsieur le maire !

Monsieur le Maire

Monsieur Baraton, arrêtez !

Monsieur BARATON

Et là, nous sommes hors conseil.

Madame d'ESTEVE

Non, nous ne sommes pas hors conseil, nous passons des délibérations !

Monsieur le Maire

Non, ce n'est pas comme ça que ça se passe.

Monsieur BARATON

Ah bon ? Il n'y a que vous qui avez la vérité !

Monsieur le Maire

Monsieur Michel, vous vouliez poser une question.

Monsieur MICHEL

C'est une question qui vous est adressée, Monsieur le maire. En préambule, je tenais à dire à Dominique Pagès que je suis d'accord avec toi sur le meilleur chemin à trouver pour les Cellois, je te rejoins complètement. Mais que de violence ce soir quand même !

Ce lundi 13 octobre 2025, Monsieur le maire, vous nous présentez une délibération qui vise le maintien, ou non, de deux de vos adjoints dans leurs fonctions, dans un souci de bonne marche de l'administration communale.

Comme vous le savez, je suis candidat à l'élection municipale de mars 2026, j'incarnerai avec mon équipe le Renouveau cellois. Madame Pagès, votre adjointe à l'urbanisme, Monsieur Aubouin, votre adjoint aux finances, notamment très impliqués dans l'unique projet municipal cœur de ville initié en 2014, sont candidats contre vous depuis le mois de mai sous le nom de liste « C'est l'avenir », accompagnés d'autres de vos élus. Le moins que l'on puisse dire est que votre majorité est en question. Monsieur Lejeune, adjoint aux travaux, maintenu dans ses fonctions, a lancé en avril dernier une consultation sur l'avenir de notre ville. Consultation qui, à s'y méprendre, ressemble à une candidature à une prochaine élection municipale.

Je vous pose donc directement la question, Monsieur le maire : êtes-vous candidat ?

Monsieur le Maire

Pourquoi pas ? Vous savez, j'ai une certaine expérience de la vie municipale, des trahisons j'en ai connues beaucoup. Mais à un moment donné, c'est l'intérêt général. Oui monsieur, parfaitement ! Je vous dis que vous n'avez pas à troubler le fonctionnement de l'institution démocratique que vous devez respecter ! Pourquoi pas ? Il y a des gens de qualité, Richard Lejeune, vous êtes candidat, très bien, Monsieur Aubouin est candidat depuis trois ou quatre ans, tout le monde le sait et peut-être d'autres seront candidats. C'est ça la démocratie locale. Mais je vais vous dire, la démocratie ne fonctionne que s'il y a de la loyauté, le souci de travailler ensemble. Cela peut vous faire ricaner, rire, ce n'est pas très malin, c'est la réalité ! Le travail et les heures qu'un maire peut faire dans son bureau, le samedi ou le dimanche, ou les soirs en semaine, pendant les vacances, oui, cela peut faire rire mais c'est la réalité ! C'est un travail ingrat, difficile, que l'on assume pour l'intérêt général. Taisez-vous, Monsieur ! Vous êtes insupportable ! Taisez-vous, vous n'avez rien à dire ! Est-ce que vous travaillez pour l'intérêt général ? Non, alors s'il vous plaît arrêtez !

Je vous dis que c'est cela la réalité du travail municipal, c'est un travail ingrat, austère. Personnellement, j'ai fait des milliers d'heures depuis un certain nombre d'années. On me reprochera trop de temps, d'être trop vieux, je ne suis pas sûr que je sois plus vieux que d'autres. C'est pour cela que je me réserve, on verra. Merci.

Nous allons faire voter la délibération : y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est donc approuvé.

Approuvé par la majorité 22 voix pour, 8 voix contre Michel AUBOUIN, Dominique PAGES, Jean-Luc PRIEUR, Geneviève SALSAT, Stéphane MICHEL, Jean-François BARATON, Jean-François THOMAS, Carmen OJEDA-COLLET et 3 abstentions Georges LEFEBURE, Olivier BLANCHARD, Marie-Pierre DELAIGUE

7. Fixation des montants des indemnités de fonction des élus

Madame d'ESTEVE

Cela concerne donc les 8 adjoints.

Considérant la modification du nombre de postes d'adjoints au maire, il est nécessaire de fixer les nouveaux montants des indemnités de fonction des élus. Simplement pour vous dire que l'enveloppe globale change, puisqu'il y a deux adjoints en moins, mais que les 8 élus n'auront pas de rétribution supérieure à ce qu'ils ont aujourd'hui. Voilà ce que je pouvais vous dire.

Monsieur le Maire

Merci Sylvie. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Approuvé à la majorité 30 voix pour, 2 voix contre Olivier BLANCHARD, Marie-Pierre DELAIGUE et 1 abstention Dominique PAGES

8. Fixation d'une majoration aux indemnités de fonction des élus

Madame d'ESTEVE

Vous le savez, la commune de La Celle-Saint-Cloud a été chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales. À ce titre, la ville peut conserver la possibilité de majorer de 15 % les taux maximum des indemnités de fonction des maires, des adjoints, des conseillers municipaux. C'est finalement ce que l'on a voté, vous vous en souvenez certainement, en 2020, il n'y a rien de nouveau.

Nous devons donc :

- Adopter la majoration des 15 % ;

- Préciser que la date d'effet de cette majoration sera identique à celle des versements des indemnités de fonction correspondants ;
- Et dire que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Monsieur le Maire

Oui ?

Monsieur LEFEBURE

Je vais voter contre et je vais vous expliquer pourquoi, cela n'a rien à voir avec le débat que nous venons d'avoir qui était d'ailleurs particulièrement bas. Mais on demande aujourd'hui en France, de manière nationale, que tout le monde fasse un effort, et je pense que cette majoration qui correspond à des temps, j'allais dire anciens, n'a plus lieu d'être. À ce motif, nous, les élus qui sommes indemnisés, devrions faire un effort.

Monsieur le Maire

L'effort, Monsieur, c'est le travail que nous faisons tous les jours, les conseillers municipaux, les maires-adjoints, les maires, ne les critiquez pas comme ça, c'est un travail considérable. Évidemment, on ne nous dit pas merci et je ne demande pas de remerciement. Mais le travail, qui que ce soit qui le fait, que d'autres équipes feront après, il faut le réaliser. L'indemnité compense les sujétions particulières, les coûts de déplacement, etc., cette indemnité n'est pas volée, elle correspond au travail. Si vous travailliez vous-mêmes dans la vie municipale, peut-être apprécieriez-vous d'avoir une compensation pour les nombreuses sujétions. D'ailleurs, vous verrez, toutes les équipes, quelles qu'elles soient, la nôtre maintenant, d'autres après, dans 6 ans, dans 12 ans, personne ne le remettra en cause. Si nous avions des finances déséquilibrées, effectivement, mais c'est très démagogique, nous pourrions demander de réduire. Qu'est-ce que c'est qu'une indemnité municipale pour un maire ou un maire-adjoint, rapportée au nombre d'heures ? Ce n'est même pas un demi-SMIC, c'est beaucoup plus faible, c'est la réalité ! On ne s'enrichit pas quand on fait de l'action municipale, quoi que vous en pensiez !

Monsieur BARATON

Monsieur le maire, c'est votre réalité.

Monsieur le Maire

Oui, c'est ma réalité. Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Monsieur le maire, je relève simplement que vous n'avez pas répondu à la question de Monsieur Lefebure.

Monsieur LEFEBURE

Exactement.

Monsieur le Maire

Je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, je vous en remercie.

Approuvé à la majorité 30 voix pour, 2 voix contre Olivier BLANCHARD, Marie-Pierre DELAIGUE et 1 abstention Dominique PAGES

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

Nous allons terminer sur un certain nombre de points.

Monsieur BARATON

Monsieur le maire, je vous avais fait un courrier.

Monsieur le Maire

51

Laissez-moi terminer.

Monsieur BARATON

Je vous avais fait un courrier, Monsieur le maire.

Monsieur le Maire

D'accord. Nous avons effectivement voir les points que vous aviez évoqués, je vais les relire.

Le premier point est une lettre de Monsieur Baraton, avec un certain nombre de questions. Allez-y, posez votre question !

Monsieur BARATON

Je vous dis que c'est la seule façon d'avoir des réponses aux questions diverses.

Monsieur le Maire

Posez votre question !

Monsieur BARATON

Laquelle ? La première ?

Monsieur Boumendil nous avait dit que la convention entre la résidence Elysées 2 et la ville se terminait en septembre. Je voudrais donc savoir si, effectivement, on a mis fin à cette convention, parce que les 150 000 et quelques euros de jouets que vous avez souhaités pour la résidence Elysées 2 posent problème, puisque vous êtes, à la fois maire et habitant de la résidence. C'est la première question, a-t-on mis fin à la convention, oui ou non ?

Monsieur le Maire

Posez vos questions et après on va vous répondre.

Monsieur BARATON

D'accord. La deuxième : est-il normal, dans un établissement public, une commune, qu'il y ait de la publicité dans le hall pour une entreprise privée ?

Monsieur le Maire

OK, on va vous répondre.

Monsieur BARATON

Troisième question : est-il normal qu'un conseiller municipal prenne en photo des plaques minéralogiques de véhicules, fussent-ils mal garés ?

Monsieur le Maire

On va vous répondre.

Monsieur BARATON

Attendez, j'en ai une quatrième.

Monsieur le Maire

Alors allez-y. Si vous ne vous en rappelez plus...

Monsieur BARATON

Vous savez, je vous ai fait le courrier il y a déjà 10 jours.

Monsieur le Maire

Nous allons commencer par votre première question. Laurent, peux-tu répondre à la question concernant le terrain Sabatier, c'était ça votre question ?

Monsieur BARATON

Oui.

Monsieur BOUMENDIL

Pour rappeler quelque chose, parce que j'ai quand même entendu une ou deux contrevérités : le terrain Sabatier est une propriété communale du domaine public de la ville. Ce terrain est ouvert à tous, sans filtrage ni conditions d'accès. Dans la journée, toute personne de la résidence, du quartier, des villes environnantes, peut profiter de cet espace arboré de 4 000 m², en plus des arbres. La ville a implanté une aire de jeux à destination du quartier Nord. Cet été, la grande majorité des jeux a été renouvelée par la ville, en rajoutant un espace inédit pour les adolescents et les adultes, avec des machines de fitness. La ville entretient et entretiendra ces jeux dans le strict respect des normes en vigueur. La résidence Elysées 2 et le SSCR (03.21.00) ayant connu un fort renouvellement de son équipe d'élus et de salariés, la nouvelle équipe étant désormais en place a déjà demandé à Monsieur le maire un rendez-vous pour discuter de la nouvelle convention de mise à disposition, l'ancienne étant venue à expiration au 15 septembre 2025. Ce rendez-vous sera fait avant décembre.

Monsieur Baraton, avec votre assentiment ou pas, le terrain Sabatier est le seul terrain de jeu et de loisirs accessible pour l'ensemble du quartier Nord. Ce quartier Nord représente plus de 20 % des logements de la ville, que Monsieur le maire, que la première-adjointe ou quatre autres conseillers autour de cette table habitent dans ce quartier et décident de renouveler ce terrain de jeux ne constitue nullement un quelconque conflit d'intérêt.

Monsieur le Maire

Merci Laurent.

Monsieur BARATON

Simplement, il faudrait peut-être modifier ce qui est inscrit à l'entrée de la résidence Elysées 2 : « Strictement interdit aux personnes étrangères à la résidence. »

Monsieur le Maire

Deuxième question, les photos dans l'espace public, on a le droit de prendre des photos dans l'espace public, non ? Laurent.

Monsieur BOUMENDIL

Toute personne, sur la voie publique, peut photographier librement d'autres personnes, des objets ou des bâtiments présents sur cette même voie publique, sans aucune autorisation ni droit à l'image requis. Exception faite des agents de police et de certains biens culturels, par exemple la pyramide Pei de Paris. Par contre, prendre une photo d'un véhicule en infraction est autorisée et peut servir à signaler un comportement dangereux ou gênant. Photographier une voiture en stationnement interdit ou garé sur une place réservée permet donc de constituer un signalement auprès des autorités.

Le conseiller municipal que je suis, dans l'exercice de ses fonctions dans le cadre du marché Berthet, lorsque quelqu'un vient se garer sur un couloir réservé aux pompiers, est tout à fait légitime à prendre cette photo et à la transmettre aux autorités, ce que j'ai fait et ce que je ferai.

Monsieur BARATON

Je signale que je n'avais pas dit que c'était Monsieur Boumendil. Simplement, vous ne répondez pas à la question, photographier une plaque minéralogique ne doit pas être autorisé par la loi.

Monsieur BOUMENDIL

Photographier une voiture en stationnement est absolument légal, ainsi que la plaque.

Monsieur le Maire

Je ne vois pas en quoi cela serait interdit, il n'y a aucun rapport.

Il y a une question concernant la publicité, nous l'avons enlevée il y a plusieurs jours.

Monsieur BARATON

Plusieurs jours ? Peut-être.

Monsieur le Maire

Allez voir. Vous n'allez pas commenter les réponses, nous avons t passer trois jours. Nous allons maintenant...

Monsieur BARATON

Monsieur le maire, j'ai demandé une quatrième question, vous répondez à mon courrier, j'ai posé quatre questions.

Monsieur le Maire

Allez-y.

Monsieur BARATON

Je ne m'en souviens plus (*rires*). Lisez-la, après on discutera.

Monsieur le Maire

Non, Monsieur Baraton, vous êtes drôle quand même mais il y a des limites (*rires*).

Monsieur BARATON

Vous refusez de la lire ?

Monsieur le Maire

Attendez, réfléchissez, vous avez jusqu'à la fin du conseil pour vous en souvenir.

Maintenant, je vais demander à Valérie Laborde de faire le point sur des événements autrement plus passionnantes que ceux que nous vivons actuellement.

Madame LABORDE

Comme vous le savez, la saison culturelle a redémarré, puisque cela peut nous permettre de tous nous rejoindre. Je vous invite tout particulièrement mercredi prochain à l'inauguration de l'exposition sur Jules Verne, qui va être magnifique. Une partie de cette exposition va ensuite se promener, si je puis dire, dans VGP, puisque toutes les villes de VGP ont demandé cette année à en avoir une partie. Mais la partie la plus belle restera à La Celle-Saint-Cloud avec, entre autres, plusieurs sculptures qui viennent des machines de Nantes. Les artistes seront sur place, qui se sont inspirés de Jules Verne et qui continuent à s'en inspirer, notamment dans des bandes dessinées. Je vous la recommande donc vraiment pour vous, vos enfants, vos petits-enfants pendant les vacances, je crois que ce sera vraiment un moment paisible, agréable.

Ensuite, il y aura les fêtes de l'hiver qui nous permettront de nous retrouver, comme chaque année, le 6 décembre, puisque nous lui faisons toujours en lien avec le Téléthon, celui-ci ayant décidé cette année de revenir aux dates normales qui sont donc celles du premier week-end de décembre. Vous aurez donc à nouveau la possibilité de faire vos courses de Noël et également de voir les associations, caritatives pour la plupart, de la ville, et le jumelage bien sûr.

Et le théâtre continue, avec encore des pièces. La saison théâtrale a commencé extrêmement bien puisque nous sommes à l'heure actuelle au même niveau de réservation que nous l'étions en 2022. Je ne vais pas tout vous décliner parce que sinon nous en aurions encore pour un petit moment et vous allez peut-être trouver que je suis un peu longue. À mercredi.

Monsieur le Maire

Merci Valérie. Vous avez retrouvé votre question ?

Monsieur BARATON

Oui, Monsieur le maire, je comprends pourquoi vous n'avez pas voulu la lire. Lors de la journée des associations, un élu, avec l'accord des gens des associations, s'est permis de faire un petit reportage. Qu'est-ce qui justifiait que vous écriviez à ces dites associations pour leur demander pourquoi elles avaient accepté, ou quelque chose comme ça ? Non, vous n'avez pas fait de courrier ?

Madame LABORDE

Nous allons reprendre les choses, c'est à nouveau moi qui vais prendre la parole. Ce n'est pas Monsieur le maire qui l'a fait, c'est Marie-Cécile (inaudible 03.27.45), responsable de la Journée des associations. J'ai d'ailleurs trouvé un peu surprenant qu'elle ait droit à un courrier un peu étonnant de Monsieur Aubouin, car je pense que ce courrier aurait pu passer, soit par Monsieur le maire, soit éventuellement par moi, cela aurait été plus juste.

Effectivement, il a été reproché que nous demandions pourquoi ces interviews ont eu lieu. En fait, nous avons été saisis de quelques associations qui ont été surprises, certaines n'avaient effectivement pas signé l'attestation donnant les droits, mais elles nous ont quand même interpellés. Par ailleurs, d'autres après n'ont pas très bien compris à quoi elle servait et nous ont dit qu'elles avaient signé très rapidement et qu'elles étaient étonnées.

Certes, le parc de la Grande-Terre est un lieu public, vous avez parfaitement raison. La Journée des associations est organisée par la mairie, par nos soins, et a pour but de recevoir les associations, de les faire connaître aux Cellois, le tout dans un climat pacifié et calme. On me dit que ces interviews ont été faites pour valoriser les associations et pour en parler sur Facebook ou je ne sais trop quel réseau. C'est quand même étonnant, sans chercher d'autres choses derrière, que cette velléité de mettre en avant les associations soit apparue justement six mois avant les élections, on a quand même le droit de se demander pourquoi. C'est le hasard, tout à fait.

Monsieur le Maire

Monsieur Baraton, taisez-vous, laissez parler Madame Laborde.

Madame LABORDE

Je suis d'accord avec vous, c'est le hasard, c'est la fin du mandat, mais nous travaillons avec ces associations depuis toujours et nous les valorisons, nous n'avons pas besoin de faire une interview six mois avant les élections. Très franchement, nous avons eu des réactions très étonnées des associations, certaines n'étaient pas contentes du tout. Et nous avons même eu d'ailleurs des gens qui nous ont dit : « A ce stade, avant les élections électorales, c'est quand même surprenant. »

Je répète donc que c'est une manifestation proposée par nous dans un lieu public, vous avez raison (inaudible 03.30.05).

Monsieur le Maire

Merci Madame Laborde.

Monsieur BARATON

Et pourquoi c'est une administrative qui s'est permis de répondre ?

Madame LABORDE

Parce que c'est elle qui est en charge de l'organisation, c'est elle qui s'adresse aux associations, envoie le courrier au mois de juin, reçoit les associations qui, au dernier moment, nous demandent si elles peuvent venir, les accueille, prépare la totalité de la journée.

Monsieur BARATON

Et lorsqu'il y a des photos dans le journal municipal, avec le maire et les associations, là il n'y a pas de souci. Ça a toujours été le cas, d'accord.

Monsieur le Maire

Merci Valérie. Y a-t-il d'autres points à évoquer ?

Monsieur BARATON

Une dernière chose, parce que cela peut paraître anecdotique mais ça en dit long quand même. Avenue de la Jonchère, il y a une dépose-minute pour les parents qui viendraient déposer leurs enfants, et c'est une très bonne chose. Sauf que le panneau qui l'indique est après la dépose-minute.

Monsieur VIGNES

Si vous vous en êtes rendu compte, les autres s'en rendront compte aussi.

Monsieur BARATON

Les gens ne s'en rendent pas compte, c'est pour cela que les gens se garent sur cet emplacement-là. Monsieur Vignes, allez sur la ville de temps en temps !

Monsieur le Maire

Merci Monsieur Baraton. Y a-t-il d'autres sujets ? Non. Le prochain conseil sera le 15 décembre pour voter le budget. Je vois votre intérêt pour le futur budget (*rires*). Merci à tous, la séance est levée.

La séance est levée à 23h29.

Vu pour être publié sur le site internet de la commune et affiché conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 CGCT.

Le Maire,



Olivier DELAPORTE

Olivier DELAPORTE
Vice-Président Versailles Grand Parc

Secrétaire de séance

Blaise VIGNON

Blaise VIGNON